Université de Lorraine

UFR Droit, Économie et Administration

Année universitaire 2016-2017

Le retour des circuits courts et de proximité, portés par l'économie sociale et solidaire

Préparé sous la direction de Monsieur Paul Muller, Maître de conférences à l'Université de Lorraine

Présenté et soutenu par **Laure DUMET**,
pour l'obtention du Master 2 Entreprises de l'économie Sociale et Solidaire
– Mars 2017 –

AVANT PROPOS

Dans ce travail, le terme de “circuit court” signifie les échanges commerciaux alimentaires entre le producteur et le consommateur, avec un intermédiaire possible entre les deux.

Nous verrons par la suite, que ce terme peut être vu de plusieurs façons par nous tous, il faudra donc considérer les circuits courts comme des circuits alimentaires de proximité dans ce mémoire.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

L'université n'entend ni approuver, ni désapprouver les opinions émises dans ce document. Elles doivent être considérées comme propres à leur auteur.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier toutes les personnes m'ont soutenu et aidé tout au long de ce travail, aussi bien au niveau de l'approche, des recherches, ou encore de la rédaction.

Merci à Monsieur Paul Muller pour son accompagnement, ses corrections et ses nombreuses indications, ainsi qu'à Madame Doriat-Duban pour nous avoir fournit une très bonne méthodologie pour ce mémoire.

Merci aux différents maîtres de conférence et intervenants pour leur enseignement tout au long de cette année universitaire, dans le cadre du Master 2 Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire de l'Université de Lorraine.

Un grand merci également à Mr Fabrice Colson, chef de pôle « offre alimentaire » de la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) Grand Est, anciennement Lorraine, pour m'avoir guidé au début de ce travail, et pour avoir éclairci le monde complexe des circuits courts.

Des remerciements aussi à toutes les personnes rencontrées depuis plusieurs années, producteurs et consommateurs adeptes des circuits courts, avec qui j'ai pu échanger et discuter, et qui m'ont donné envie de traiter ce sujet.

Pour finir, je tiens à remercier mes proches, et mes collègues étudiants qui ont su me soutenir dans la rédaction de ce mémoire, et pour leurs nombreuses relectures et corrections.

LISTES DES ABREVIATIONS

AOC : Appellation d'origine contrôlée

AOP : Appellation d'origine protégée

AB : Agriculture Biologique

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

CA : Chiffre d'Affaire

CC: Circuit Court de commercialisation

CCP : Circuits courts et de proximité

CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CL : Circuit Long de commercialisation

CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ESS : Economie sociale et solidaire

GMS : Grande et Moyenne Surface

INRA : Institut National de Recherche Agronomique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MAAP : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

PAT : Projets alimentaires territoriaux

PNA : Programme national pour l'alimentation

SIQO : Signes d'identification de la qualité et de l'origine

VD : Vente Directe

VDE : Vente Directe Sur l'Exploitation

SOMMAIRE

INTRODUCTION **8**

PARTIE 1 : LE RETOUR DES CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITE ALIMENTAIRES **11**

I. DEFINITIONS 12
1) Les circuits courts *12*
2) Les circuits de proximité *14*
3) La consommation locale *15*
4) Innovation sociale et circuits courts et de proximité *15*

II. UN ETAT DES LIEUX DU MONDE AGRICOLE 17
1) Un constat socio-économique du monde agricole *17*
2) Le monde agricole en transition : de l'agriculture productiviste à l'agroécologie *19*
3) Développement durable et retour des circuits courts et de proximité *22*

III. LE ROLE D'IMPULSION DE L'ETAT ET DES DIFFERENTES COLLECTIVITES 24
1) L'engagement de l'Etat dans la voie des circuits courts et de proximité *24*
2) L'implication des collectivités territoriales *28*
3) Des résultats encore limités ayant besoin du soutien de l'ESS *35*

PARTIE 2 : LES CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITE PORTES PAR LES STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE **37**

I. LA DIVERSITE DES CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITE, AU SEIN DES STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 38
1) Les circuits courts en association *38*
2) Les circuits courts en coopératives *42*

II. LES DIFFERENTS TYPES DE PROXIMITES DES CIRCUITS COURTS 47
1) La proximité géographique *47*
2) La proximité organisée *48*

III. LES ENJEUX ET LES LIMITES DES CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITE 50
1) Les enjeux des circuits courts et de proximité *50*
2) Les limites des circuits courts *53*

CONCLUSION **57**

ANNEXES **60**

BIBLIOGRAPHIE **70**

TABLE DES MATIERES **72**

Introduction

« Nous sommes bel et bien aujourd'hui dans une impasse majeure car nous constatons que notre modèle de développement touche à ses limites. S'acharner à la perpétuer à tout prix, comme nous le faisons avec le dogme absolu de la croissance condamne l'ensemble de l'humanité à un chaos économique, social et écologique. Nous sommes donc impérativement invités à changer pour ne pas disparaître »

Pierre RABHI, La part du Colibri

Face à cette nouvelle réalité, les circuits courts et de proximité connaissent un élan de popularité depuis le début des années deux mille. En effet, la vente directe et indirecte prend un nouvel essor dans notre société, avec une forte participation des structures de l'économie sociale et solidaire. Certes, ces circuits de consommations ont toujours existé de manière informelle, mais ils sont de nouveau mis au goût du jour au sein d'une société souvent qualifiée d'individualiste, et valorisés par le biais de l'économie sociale et solidaire. Les circuits courts alimentaires sont souvent source de coopération, et de création de lien social entre les individus. Mais ils sont aussi là pour sécuriser les consommateurs à la recherche de réassurance, de produits de qualité, suite à de nombreux scandales sanitaires, et aux recherches médicales qui mettent en avant les méfaits de la nourriture industrielle.

Depuis l'apparition des AMAP, de nombreuses initiatives ont vu le jour à travers les territoires, mais on peut se demander si ces formes de consommation locale sont réellement une innovation ou simplement le renouvellement de formes anciennes ?

Bernard Mondy, enseignant à l'Ecole nationale de formation agronomique (ENFA), dans un entretien avec Jean-Marie Guilloux (Mission Agrobiosciences)[1], explique que pour le monde agricole « la vente directe est par essence ancrée dans l'histoire de l'agriculture, c'était même autrefois le principal mode de commercialisation ». C'est pour cela que l'on parle de

[1] Alimentation en débat : les chroniques "Grain de sel" de la mission agrobiosciences, 4 juin 2007
(http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=2188)

retour des circuits courts, et non de naissance des circuits courts, c'est juste un retour aux pratiques datant d'avant l'industrialisation de l'agriculture.

En parallèle des circuits de vente plus anciens comme les marchés ou la vente à la ferme, nous voyons apparaître de nouvelles méthodes de commercialisation, notamment via le numérique commeLa Ruche qui dit Oui, les drive fermiers qui essaiment sur nos territoires.

Agriculture industrielle et agriculture paysanne sont souvent mises en opposition : l'une en lien avec les industries et la grande distribution, et l'autre plus proche du terroir et des gens. Mais l'une n'est pas forcément en opposition avec l'autre, la seconde est une alternative à la première, pour les producteurs et les consommateurs qui souhaitent donner du sens à leurs actions. Beaucoup de personnes se posent la question de savoir si les circuits courts sont une solution pour sortir de la crise agricole actuelle. Le CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) a mené une étude parue en 2014 qui démontre que les circuits courts « ne sont pas une garantie automatique de qualité mais ils répondent à la demande de proximité et de lien social » et que, parallèlement, les « "circuits longs" sont indispensables et injustement critiqués ».

Le journal Les Echos a publié le 12 janvier 2017, l'article « La France sur le chemin de la déconsommation »[2], qui décrypte la consommation des Français. Dans cet article, il est écrit que la consommation des produits de grande consommation comme le lait, les sodas, les surgelés, ou encore la viande rouge, a baissé dans les grandes surfaces. On pourrait alors croire à une grosse crise économique impactant la consommation en France, mais ce n'est pas cela du tout, car la croissance est en hausse de plus de 1%. On doit plutôt cette baisse de la consommation, aux nouvelles « tendances » alimentaires : vegan, flexitarien, ou encore au *food bashing* qui critique assidûment la consommation de viande et de lait. De plus, il est mis en avant dans cet article, que le bio et le local ont le vent en poupe, que les consommateurs acceptent de plus en plus de payer plus pour consommer mieux.

[2] http://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/0211686369483-la-france-sur-le-chemin-de-la-deconsommation-2056680.php

Suite à cette nouvelle vague de consommation, un nouveau « mouvement » a vu le jour : l'économie, un mélange entre économie et écologie. Ce mouvement n'exclut pas le mélange entre écologie et consommation, mais prône une consommation plus durable et raisonnée.

Avec cette multiplication des échanges sous le signe des circuits courts et de proximité, nous faisons face à une multitude de solutions qui s'offre aux consommateurs, souvent promus par l'Etat et les collectivités territoriales, c'est ce que nous allons voir maintenant. Nous pouvons affirmer, qu'à l'heure de la mondialisation, ce nouveau système d'échanges alimentaires est une tendance initialement à contre-courant, mais qui prend de plus en plus de place dans la consommation. Comment l'économie sociale et solidaire a-t-elle favorisé le retour des circuits courts et de proximité en France ?

Pour répondre à cette question, nous allons dans un premier temps essayer de comprendre le retour des circuits courts et de proximité depuis plusieurs années au sein de la société de consommation, en opposition à la mondialisation. Nous définirons ici les notions importantes, puis nous ferons un état des lieux du monde agricole, des nouvelles orientations que prennent la production et la distribution alimentaire française face à la prolifération des grandes surfaces. Ensuite, nous parlerons de ce retour des circuits courts au sein de la société, soutenus par l'impulsion de l'Etat et des collectivités territoriales.

Dans un second temps, nous verrons que ces circuits courts et de proximité sont principalement portés par des structures de l'économie sociale et solidaire. Il existe une très grande diversité des circuits courts et de proximité au sein de l'ESS, sous formes d'associations et de coopératives notamment. Ensuite, nous verrons les différents types de proximité qu'engendrent ces circuits courts, entre les différents acteurs, et entre les individus. Pour finir, nous verrons les enjeux, mais aussi les limites auxquelles doivent faire face les circuits courts et de proximité.

Partie 1

Le retour des circuits courts et de proximité alimentaires

Partie 1 : Le retour des circuits courts et de proximité alimentaires

Dans cette première partie, nous allons dans un premier temps voir les différentes définitions dont nous aurons besoin pour mieux comprendre le monde des circuits courts et de proximité.

Nous effectuerons ensuite un état des lieux du monde agricole, de la Seconde Guerre Mondiale à aujourd'hui, pour mieux comprendre la transition que celui-ci connaît actuellement. Cela nous mènera à analyser le retour des circuits courts et de proximité dans le système de consommation alimentaire actuel.

Pour finir, nous verrons le rôle d'impulsion qu'ont l'Etat et les différentes collectivités, pour promouvoir et développer les circuits courts et de proximité.

I. Définitions

Nous allons ici tenter de donner une définition précise pour ces nouveaux types de consommation, en essayant de mettre en évidence leurs différences et leurs variantes. Puis nous découvrirons la notion d'innovation sociale, clairement en lien avec ce retour des circuits courts et de proximité.

1) Les circuits courts

Nous allons voir ici qu'il n'existe pas une, mais plusieurs définitions concernant les circuits courts, et que ce terme n'est pas toujours utilisé à bon escient.

Selon le Ministère de l'agriculture : "un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.". Dans cette définition, on insiste bien sur le fait que la vente se fait soit directement entre le producteur et le consommateur, soit avec un intermédiaire unique. Mais on n'aborde pas du tout la notion de distance géographique dans cette définition, c'est l'une des limites de cette définition.

Le Labo de l'ESS est « un Think Tank (ndlr : un laboratoire d'idées) qui s'est donné comme objectif de faire connaître et reconnaître l'économie sociale et solidaire, et d'être un lieu d'échanges, de réflexions et d'actions pour une économie respectueuse de l'Homme et de l'environnement. ». Il donne la définition suivante : "Un circuit court est une relation transparente entre plusieurs acteurs de l'économie obéissant à 4 critères incontournables :

- La création de liens sociaux et de coopération.
- L'équité dans les échanges financiers.
- Une approche participative.
- Une logique pédagogique."

Dans cette définition, la notion de vente directe n'est pas du tout abordée, mais le Labo de l'ESS insiste sur les liens et les échanges entre les personnes, sur une meilleure répartition financière, et sur une idée d'apprentissage.

Par ventes directes, nous pouvons prendre en compte plusieurs types de commercialisation qui correspondent au principe des circuits courts : les ventes à la ferme, par correspondance, via une plateforme collective en ligne, en tournées ou à domicile, ou sur les marchés.

A cela s'oppose les ventes indirectes avec un seul intermédiaire, qui peut être soit un commerçant : boucher, restaurateur, épiceries, et aussi les ventes de producteurs à la restauration collective.

Aujourd'hui, 1 producteur sur 5 a choisi la vente en circuits courts, soit 21 % des exploitants d'après le Recensement agricole de 2010. Malheureusement, ce mode de commercialisation est de manière sous-entendue, souvent pensé comme destiné à une clientèle relativement aisée, donc pas accessible à tous.

Un projet de recherche pluri-disciplinaire, appelé projet Coxinel a vu le jour en 2011, mené par Yuna Chiffoleau, chargée de recherche pour l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) spécialisée dans les circuits courts. Ce projet aborde la question suivante : « Circuits courts de commercialisation en agriculture et agroalimentaire : des innovations pour le développement régional », en se penchant sur le secteur des fruits et légumes dans la Région Languedoc-Rousillon. Il a pour mission d'analyser les nouvelles perspectives offertes par les circuits courts pour l'activité agricole régionale face à la compétitivité économique des circuits

classiques, qui ont pour but une alimentation durable au niveau régional.

Ce projet veut apporter une meilleure vision de ces circuits courts, et aussi, de leur rentabilité, et de leurs débouchés, afin de mettre en avant les atouts des circuits courts faisant preuve d'une réelle compétitivité au niveau régional.

Ce projet a aussi permis de tracer un profil type du consommateur locavore en région Languedoc-Rousillon : il est bien souvent de formation supérieure, et avec des revenus confortable, mais on voit de nouvelle tendance apparaître, notamment du côté des étudiants. Trois grands profils ressortent clairement de ce rapport : les « authentiques » qui veulent respecter la tradition, et les valeurs de leur territoire, les « fonctionnels sympathisants » qui achètent ponctuellement des produits locaux en signe de soutien aux producteurs, et les « militants », qui s'engagent au quotidien pour la consommation locale.

Nous allons maintenant découvrir la notion de « circuit de proximité,» souvent amalgamée avec celle de « circuit court », nous allons voir en quoi celles-ci diffèrent.

2) Les circuits de proximité

Les circuits de proximité diffèrent des circuits courts, car la distance géographique a une réelle importance, c'est à dire le nombre de kilomètres entre le lieu de production et celui de vente. Les circuits de proximité visent à réduire cette distance dans l'approvisionnement sans limiter le nombre d'intermédiaires.

Il y a souvent un amalgame dans l'imaginaire collectif entre circuit court et circuit de proximité. On pense souvent que l'un et l'autre ne font qu'un, et pourtant il faut bien distinguer les deux par l'aspect géographique. En effet, la principale caractéristique d'un circuit court est son quota de zéro ou un intermédiaire au maximum, mais la proximité entre consommateur et producteur n'est pas évoquée dans la définition officielle. Du côté des circuits de proximité, le critère de distance géographique réduite est le critère premier pour définir ce type d'échanges.

On peut donc avoir un intermédiaire entre le producteur et le consommateur, même si le produit est acheté à l'autre bout du pays, dans un autre pays ou sur un autre continent, ce sera

donc bien un circuit court. Et dans le cas opposé, on peut avoir un produit, issu d'une culture à quelques kilomètres, qui est passé dans les mains de plusieurs intermédiaires, ce sera donc un circuit de proximité, là est tout la nuance entre ces deux variantes.

Dans le cadre de ce travail, nous avons choisi de combiner les deux notions, et de parler de circuits courts et de proximité, car nous souhaitons prendre en compte la partie distance géographique, mais aussi le nombre d'intermédiaires. Nous parlerons donc des circuits alimentaires avec zéro ou un intermédiaire maximum, au sein d'un territoire géographique restreint.

En parallèle de ces deux termes, un autre se retrouve souvent dans le champ lexical des circuits courts et de proximité, c'est celui de consommation locale, que nous allons maintenant découvrir.

3) La consommation locale

Le système alimentaire qui relie en grande partie circuit court et circuit de proximité est la consommation locale. Elle renvoie à la consommation de produits conçus et transformés dans un espace géographique restreint. Le produit doit être consommé le plus près possible de son lieu de production et les liens entre producteurs et consommateurs doivent être facilités.

On voit bien que c'est une consommation poussée à l'extrême, qui doit réunir le critère géographique, et le critère de lien social entre producteur et consommateur. Cela se retrouve beaucoup dans les AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), ou les deux critères ont leur importance, nous verrons cela par la suite.

Nous allons maintenant découvrir la notion d'innovation sociale, qui porte le retour des circuits courts et de proximité.

4) Innovation sociale et circuits courts et de proximité

L'innovation sociale désigne un changement dans la manière de faire, face à des problèmes économiques et sociaux non résolus, auxquels un élément novateur vient apporter une

solution. Elle est d'ailleurs citée dans l'article 15 de la loi ESS de 2014, l'innovation sociale « est considéré comme relevant de l'innovation sociale le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes : soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ; soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail ».

L'innovation sociale se définit, selon un article[3] de Julie Cloutier en association avec le CRISES (Centre de recherche sur les innovations sociales), « par son caractère novateur ou hors normes et par l'objectif général qu'elle poursuit soit celui de favoriser le mieux-être des individus et des collectivités ». Julie Clourier, de l'Université du Québec à Montréal, met en avant le principe de coopération entre les acteurs, pour aller vers quelque chose de nouveau, qui tend sur le long terme, à apporter des transformations sociales au sein de la société.

On doit se concentrer plus précisément, dans le cadre des circuits courts et de proximité, sur l'axe innovation sociale et territoriale. Nous pouvons remarquer que les producteurs et les consommateurs trouvent un terrain d'entente, avec des pratiques novatrices, pour redonner du sens au territoire. Les entreprises, les collectivités, les individus créent des liens, afin de développer économiquement et socialement leur territoire dans le cadre d'un processus portée par l'innovation sociale.

Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) propose une autre définition : « L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, (…). Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation. »

[3] Julier Cloutier, « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? », Cahier du CRISES, Collection Études théoriques – no ET0314, novembre 2003, p. 3.

On voit que cette définition convient tout à fait aux circuits courts et de proximité, qui regroupent l'offre et la demande dans un but commun : celui de trouver des produits de qualité, mis en valeur au sein d'un territoire. Le produit change, et le mode de distribution aussi, on revient à l'échange de la main à la main, entre producteur et consommateur, ils essayent au maximum de se passer de la grande distribution, en créant de nouveaux vecteurs de vente. Les initiatives issues de l'innovation sociale sont souvent reprises par la suite à grande échelle, elles partent des individus, le micro, et parviennent souvent au macro, en passant par des réseaux innovateurs.

L'innovation sociale se caractérise donc par la mise en œuvre de stratégies novatrices, lancées par des individus, et qui sont ensuite source de transformation sociale et de changement.

Après avoir défini les termes qui seront utilisés au sein de ce travail, dirigeons nous maintenant vers un état des lieux du monde agricole depuis le milieu du 20ème siècle, afin de mieux comprendre la consommation alimentaire à l'heure actuelle.

II. Un état des lieux du monde agricole

Pour mieux comprendre le retour des circuits courts, il faut réaliser un rapide état des lieux du monde agricole. Nous allons donc effectuer un constat socio-économique sur la situation agricole et alimentaire en France depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Puis nous terminerons en abordant la transition du monde agricole en cours, à travers notamment la notion de développement durable.

1) Un constat socio-économique du monde agricole

Nous allons d'abord nous concentrer sur la période qui suit la Seconde Guerre Mondiale, à partir de 1945. Cette période se caractérise, au niveau sociétal, par un exode rural : la population des campagnes se déplace en masse vers les villes, suite à la disparition progressive des petites exploitations agricoles, de la machinisation, et du développement massif des emplois citadins.

Après une période où l'on veut aller vite gagner du temps, vivre en ville à proximité de toutes les commodités, consommer plus, … la société a dû faire face à de nombreux scandales sanitaires

et alimentaires : vache folle, grippe H5N1, mais aussi l'apparition des perturbateurs endoctriniens qui semblent provoquer des cancers, de l'infertilité, ….

A partir des années 1980, on remarque une réelle remise en question de ce mode de vie, et un désir de retour vers une vie plus saine. On a ainsi assisté à la naissance de projets alternatifs face à cette à agro-industrie productiviste, comme l'agriculture biologique ou encore les circuits courts.

À partir du 21ème siècle, les Français font de plus en plus attention à la qualité des produits qu'ils consomment. Dans une enquête réalisée par Ipsos en février 2014, pour l'organisation « Bienvenue à la ferme », intitulée « Les français et le consommer local »[4], on remarque clairement cette tendance. En effet, selon ce sondage « un français sur deux a «souvent » le sentiment de ne plus trop savoir ce qu'il mange ». Les consommateurs se redirigent clairement vers des produits dont l'origine est identifiée : en France, ou encore plus local au niveau régional et départemental. En effet, 23% des personnes interrogées décrètent en premier choix, être rassurés lorsque le produit est vendu directement par le producteur, sans intermédiaires.

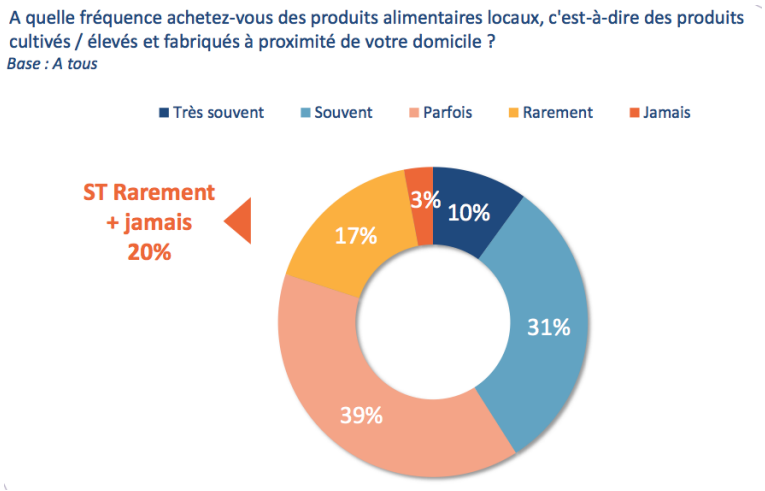

Fréquence d'achats de produits alimentaires locaux, selon l'étude Ipsos/Bienvenue à la ferme de février 2014.

[4] Enquête Ipsos « Les français et le consommer local » pour « Bienvenue à la ferme », février 2014.

Dans cette enquête, on peut voir que sur les 1008 personnes interrogées, 10% affirment consommer très souvent des produits locaux, 31% souvent, et 39% parfois. Cela montre très clairement l'attachement au territoire de plus en plus important pour les consommateurs.

Ils sont attirés par le fait d'avoir le sentiment de faire fonctionner l'économie locale, et d'apporter leur soutien aux producteurs locaux. En connaissant l'origine, les consommateurs sont certains d'avoir des produits de meilleure qualité et avec du goût. Principal bémol pour cette économie locale : le prix des produits trop élevés pour 62% des personnes interrogées, et le manque de points de vente, par rapport aux grandes surfaces. Ce que l'on peut affirmer, c'est qu'à l'heure de la mondialisation, ces circuits de consommation sont une tendance à contre-courant qui prend de plus en plus de place dans la consommation.

Après avoir analysé la situation actuelle dans ce paragraphe, nous allons maintenant nous pencher sur la transition que connaît le monde agricole, qui s'est grandement transformé après les conflits mondiaux du 20ème siècle.

2) Le monde agricole en transition : de l'agriculture productiviste à l'agroécologie

À la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la production agricole française est au plus bas, suite à la destruction en grande partie de son potentiel. Le Plan Marshall[5] fut rapidement mis en place par le gouvernement américain en pleine guerre froide, afin d'aider l'Europe à se reconstruire. Cela a permis à des pays comme la Grande-Bretagne et la France de sortir la tête de l'eau, et de remettre l'économie de leur pays sur la bonne voie. En contrepartie, les pays aidés, avaient pour obligation d'importer des équipements et des produits des Etats-Unis, pays en avance sur le reste du monde au niveau de l'industrialisation de l'agriculture. Ainsi, le monde agricole s'est rapidement développé et les techniques se sont automatisées, pour garantir une meilleure production.

[5] Le Plan Marshall représente environ 13 milliards de dollars, distribuées en grande partie à la France et à la Grande-Bretagne par les Etats-Unis, afin d'aider financièrement les pays demandeurs pour éviter l'instabilité politique.

Au niveau européen, nous nous devons aussi de parler de la politique agricole commune (PAC) mise en place par l'Union Européenne le 14 janvier 1962. Elle a pour but de booster la production alimentaire, suite aux ravages résultants des deux conflits mondiaux, afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire pour les pays membres de l'UE. Cela a correctement fonctionné dans un premier temps, mais a entraîné d'autres conséquences : excès productivistes et effets négatifs sur l'environnement. Aujourd'hui, la PAC a essayé de revoir sa position pour soutenir au mieux les producteurs européens, en les aidant à l'aide de subventions, et en privilégiant le développement rural.

Suite à ces initiatives politiques, l'agriculture connaît donc un nouvel essor. Les technologies employées pour le combat vont trouver un avenir dans le domaine agricole. Les machines de guerre vont devenir des machines agricoles : tracteurs, outillages, etc, et vont acccélerer considérablement le travail au sein des exploitations. L'arme chimique, composée principalement d'azote qui a fait tant de dégâts pendant les deux Guerres mondiales, deviendra, additionnée de phosphore et de potasse, des intrants chimiques de synthèse (engrais, pesticides), utilisés à foison dans l'agriculture, afin d'augmenter la rentabilité.

On appelle cette période « la révolution verte », terme qui verra le jour en 1968, et qui aura pour principale mission de maximiser les rendements. On assiste alors à une réelle modification du paysage, où sont favorisées les grandes surfaces cultivables et les grandes exploitations agricoles. Cela va de pair avec l'émergence des centrales d'achat, et de la grande distribution, qui a fait de nombreux dégâts pour les plus petits exploitants agricoles.

Malheureusement, « cette révolution verte » a entraîné des années difficiles pour le monde agricole. De nombreuses exploitations, parmi les plus petites, ont connu des difficultés, et ont parfois dû déposer le bilan, suite à de nombreux soucis financiers pour les exploitants.

Ces soucis ont engendré dans le monde agricole un autre fléau : le suicide des agriculteurs. Dans un article sur LesEchos.fr[6], paru le 29 décembre 2016, le journaliste met en avant un rapport publié cet automne. Mené par Santé publique France et la Mutualité sociale agricole, il « met en évidence les chiffres des suicides dans le secteur. L'étude, qui porte sur 2010

[6] http://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/0211612612826-tous-les-trois-jours-un-paysan-se-suicide-en-france-2053287.php

et 2011 a constaté 253 décès par suicide chez les hommes et 43 chez les femmes. ». Pour résumer, un agriculteur se suicide en France, tous les trois jours. C'est également la troisième cause de décès chez les agriculteurs, qui n'ont parfois pas d'autres solutions face à l'isolement, aux dettes, et aux difficultés de cette profession.

La Mututalité Sociale Agricole (MSA), des associations de soutien, et d'autres structures comme Agri'écoutes ont mis en place des services d'aides, pour aider, accompagner et soutenir les agriculteurs en difficulté et leurs familles. Dans ce cadre, on incite les exploitants en difficulté à trouver d'autres voies pour se sortir de leurs difficultés et on les pousse au développement d'activités parallèles comme la vente directe de leurs produits aux consommateurs, les visites de leurs exploitations (l'agrotourisme), les activités hotelières, etc … L'agriculture à l'ancienne n'est plus viable telle qu'elle, et les exploitants agricoles doivent trouver d'autres alternatives, comme les circuits de proximité.

Il y a eu aussi différents scandales alimentaires et sanitaires comme la vache folle, la grippe aviaire, la viande de cheval présente dans les lasagnes surgelées, …. qui ont considérablement refroidi le consommateur et bousculé ses habitudes alimentaires. Pierre Rabhi, dans son texte « La part du Colibri »[7], parle de la « qualité de l'alimentation. Il y a belle lurette que certains agronomes et scientifiques ont essayé d'alerter l'opinion sur la problématique alimentaire. La perte de la qualité est telle qu'il n'est plus possible de nier les effets dévastateurs sur la santé des citoyens consommateurs. L'évolution de certaines pathologies parmi les plus lourdes est mise en évidence par des chercheurs rigoureux et compétents. L'agriculture moderne a certes résolu les insuffisances en termes quantitatifs, ce qui a permis la sécurité alimentaire, mais au prix d'une insalubrité croissante ». Triste constat pour cet agroécologiste, persuadé que le monde part à sa perte avec cette production massive, et ce gaspillage des ressources de la planète Terre. De plus en plus de citoyens cherchent, comme lui, à se tourner vers d'autres modèles comme l'agriculture paysanne, ou biologique, ou encore l'agroécologie.

L'agroécologie est un terme inventé par Miguel A. Altieri, professeur chilo-américain, mais surtout l'un des penseurs les plus reconnus à propos de cette discipline. En 1995, il en donne la définition suivante : « L'agro-écologie est la science de la gestion des ressources

[7] Pierre RABHI, *La part du colibri*. L'aube, 2009, page 37

naturelles au bénéfice des plus démunis confrontés à un environnement défavorable. Cette science, de nature biophysique au sens large, porte ainsi sur l'accumulation de connaissances sur les fonctionnements des écosystèmes cultivés. Elle conduit à la conception, à la création et à l'adaptation sous la forme participative de systèmes de culture complexes productifs et par suite attractifs malgré un milieu défavorable et malgré un recours très faible aux intrants. »

L'agroécologie, qui réunit les termes agronomie et écologie, préconise une agriculture en symbiose avec le territoire dans lequel elle s'inscrit. Cela entraîne une économie alimentaire territorialisé, et le retour notamment à la vente en circuits courts, et de proximité.

Les consommateurs ressentent un réel besoin de réassurance et de retour aux sources, notamment pour trouver une alimentation de qualité et pour recréer du lien social, par le biais de l'alimentation, et avec en toile de fond la notion de développement durable, que nous allons voir dans la prochaine partie.

3) Développement durable et retour des circuits courts et de proximité

La société est de plus en plus demandeuse en matière de respect de l'environnement et de développement durable, surtout depuis le début des années 90. Le rapport à l'agriculture a considérablement changé, et beaucoup de consommateurs cherchent à rapprocher davantage « la fourche et la fourchette ». Les consommateurs ont un profond désir de réassurance, ils souhaitent être confortés sur l'origine des produits consommés, afin d'éviter les risques sanitaires.

Le Grenelle de l'environnement, organisé en France à l'automne 2007, a mis en avant les circuits courts, sensés valoriser les produits saisonniers et de proximité. Le Ministère de l'Agriculture a alors mis en place début 2009, un groupe de travail « circuits courts de commercialisation », qui a recensé les freins à leur développement, et qui a lancé un plan de soutien en leur faveur, avec quatre grandes missions :

- vulgarisation des connaissances sur les circuits courts
- meilleure formation des agriculteurs aux exigences de ces circuits courts
- aide à l'installation des agriculteurs

- meilleure organisation des circuits courts

Le Grenelle de l'environnement a mené à la loi d'avenir pour l'agriculture, votée en 2014, qui encourage les projets ayant pour but de « relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires ». Un rapport a suivi, remis au mois de mars, qui a servi de base au plan de soutien au développement des circuits courts lancé en juin, car un certain nombre d'obstacles à leur expansion avaient été identifiés.

Cela s'inscrit dans une démarche de développement durable, un concept défini en 1987 par Mme Brundtland, Premier Ministre norvégien, comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Pour cela, il faut que trois mondes idéologiquement séparés : l'écologie, le social et l'économie, trouvent un chemin d'entente, et agissent ensemble à travers les entreprises, les collectivités publiques, et la société civile.

Le développement des circuits courts et de proximité, alimentaires ou non, est un véritable témoignage de cette alliance entre ces trois domaines, et la preuve que le développement durable concerne énormément la population.

Dans les années 2000, les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, les fameuses AMAP, ont commencé à voir le jour, et ont redonné de l'importance au territoire. Le principe est simple : une distribution hebdomadaire ou bi-mensuelle de paniers comprenant des produits frais, de producteurs locaux, sous forme d'abonnement. Deux critères sont essentiels aux yeux des amapiens : la proximité géographique et sociale : en effet, le lieu de distribution et le lieu de production doivent être distants de 80 kilomètres maximum, et ce lieu de distribution doit être un lieu d'échanges et de rencontres. Avec ce concept, c'est la naissance de l'alimentation durable.

Ces adeptes de l'alimentation locale sont appelés les locavores, ils privilégient en effet, la consommation de produits dans un périmètre proche de chez eux. Ce terme « locavore » est la compression du terme « local » bien sûr, et de « vore », qui vient du latin « vorare » qui signifie manger. Ces consommateurs, souhaitent retourner vers une alimentation de qualité loin de

l'industrialisation, en mettant en valeur les producteurs locaux et leur territoire, au cœur d'une notion générale de développement durable.

Ces initiatives qui étaient perçues dans un premier temps comme alternatives, associées à des personnalités utopistes, altermondialistes, ont ensuite été portés par l'Etat et les différentes collectivités, qui ont donné l'impulsion nécessaire aux innovations personnelles, en faveur du développement économique et social des territoires, c'est ce que nous allons voir maintenant.

III. Le rôle d'impulsion de l'Etat et des différentes collectivités

Dans cette partie, nous allons voir en quoi l'Etat se sert de l'effet d'« innovation sociale » des circuits courts et de proximité dans sa politique, et comment il les met en valeur.

Dans un premier temps, nous allons voir d'un point de vue légal, ce que l'Etat a acté en faveur des circuits courts. En effet, des lois et des services ont été créés autour de cette dynamique. Puis nous verrons l'implication des collectivités, en faveur des CCP, au sein des territoires.

1) L'engagement de l'Etat dans la voie des circuits courts et de proximité

Dans ce premier chapitre, nous allons voir comment l'Etat s'investit au niveau des circuits courts et de proximité, comment il les encadrent, et les aident à se développer.

Nous allons parler dans un premier temps de la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, puis de la loi « Egalité et citoyenneté », qui été votée en décembre 2016, et qui semble promettre un bel avenir aux produits issus des circuits locaux. Puis nous verrons ensuite le rôle renforcé du Conseil National de l'Alimentation, en faveur d'une production alimentaire plus qualitative.

a) La loi d'avenir pour l'agriculture

La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 appelée « Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt », a pour mission principale de favoriser une agriculture plus responsable

et plus écologique, menée par le Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll. Notamment dans son chapitre dédié à la politique de l'alimentation et de performance sanitaire, où elle se donne pour but d'asseoir le modèle alimentaire français, à travers un programme national pour l'alimentation (PNA) , tourné en grande partie vers la jeunesse, et redonnant une place importante aux acteurs territoriaux. Ce plan assure une gouvernance transversale, entre les différentes strates étatiques, et avec les différentes structures territoriales publiques et privées, déclinée principalement au niveau régional avec les DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), qui ont un rôle central dans la mise en œuvre de ce programme national pour l'alimentation.

Couvrant la période 2014-2017, il se donne pour mission de transmettre les bonnes pratiques alimentaires aux nouvelles générations, via quatre axes d'actions. Le premier concerne la justice sociale au niveau de l'alimentation, qui met en avant la solidarité et le droit à l'alimentation saine et équilibrée pour tous. Le second, porte sur l'éducation alimentaire de la jeunesse, en lien avec l'axe 3 dédié à la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'axe 4 est celui qui nous concerne le plus ici, consacré à l'ancrage territorial et à la mise en valeur du patrimoine.

L'ancrage territorial vise, au sein d'un espace, à mettre en place des liens entre les différentes organisations et les citoyens, à favoriser les échanges, et avoir une responsabilité citoyenne vis-à-vis du territoire. Les circuits courts et de proximité s'inscrivent clairement dans cette démarche, en favorisant les liens directs entre les producteurs et les consommateurs. Cette politique vise donc à encourager le développement de ces échanges à petite échelle pour les particuliers, et aussi à grande échelle, avec les acteurs de la restauration collective.

Cet axe « ancrage territorial et mise en valeur du patrimoine » prend en compte le désir des consommateurs de trouver des produits de qualité, qui ne viennent pas de l'autre bout du monde, et qui participent à l'activité économique de leur territoire. Les collectivités locales, et les acteurs du secteur agroalimentaire ont un rôle primordial à jouer afin de remettre les produits locaux et de saison, au cœur de l'alimentation des citoyens, notamment en restauration collective. Celle-ci représente 3 milliards de repas servis chaque année, et 17 milliards de chiffre d'affaires, c'est un enjeu alimentaire national ! Cet axe 4 du PNA se donne les moyens de ses ambitions, en

favorisant le développement de plateformes d'approvisionnement de proximité, pour les particuliers, et pour la restauration collective, et en mettant en valeur les signes d'identification de la qualité et de l'origine dans l'alimentation de tous les jours.

Cette loi représente bien le choix que l'Etat a fait, pour redonner son importance à l'alimentation saine, pour les consommateurs, et à redonner une place de choix dans l'économie aux producteurs locaux. Nous allons maintenant voir une autre loi qui a un impact important sur le développement des circuits courts au niveau national : la loi « Egalité et citoyenneté ».

b) La loi « Egalité et citoyenneté »

Cette loi a vu le jour suite à un rapport établi par Brigitte Allain, députée écologiste du Gers, remis en juillet 2015, intitulé « Et si on mangeait local ? : Circuits courts et relocalisation des filières agricoles et alimentaires ». Dans ce rapport, la députée estime que les circuits courts et de proximité manquent cruellement d'organisation, et a établi 47 propositions pour améliorer entre autres, ce nouveau système d'approvisionnement. Parmi ces propositions (voir synthèse, placée en annexe 1 page 62), en voici quelques-unes : création de conseils alimentaires locaux, adoption d'un taux de TVA réduit sur les produits biologiques, mettre en place un projet alimentaire d'établissement, ou encore introduire dans la restauration publique un seuil minimal de 20 % dès 2016 de produits issus de l'agriculture durable.

C'est de cette dernière proposition que sont nés les articles 191 et 192 de la loi « Egalité et citoyenneté » (voir l'extrait de loi, placée en annexe 2 page 64). Dans cette loi adoptée récemment, le 22 décembre 2016, les députés ont décidé que l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent intégrer dans les repas de la restauration collective :

- 40% de produits de saison provenant de circuits courts. Ce pourcentage de produits doit aussi comprendre des produits « sous signe d'identification de la qualité et de l'origine ou sous mentions valorisantes », c'est-à-dire que ces produits doivent appartenir à
  - l'appellation d'origine protégée (AOP)
  - l'appellation d'Origine Contrôlée (AOC)

- l'indication géographique protégée (l'IGP)
- le Label Rouge, la spécialité traditionnelle garantie (STG)
- l'Agriculture Biologique (AB)

Les gestionnaires et les cuisiniers de restauration collective devront donc prendre en compte ces signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO), pour approvisionner les cuisines des collectivités.

- 20% de produits issus de l'agriculture biologique

Cette loi devrait être appliquée à partir du 1er janvier 2020 dans tous les établissements de restauration collective. Cette nouvelle politique alimentaire est consolidée par le soutien du Conseil National de l'Alimentation, organe qui émet des avis par rapport à la politique alimentaire du pays et qui permet de guider les pouvoirs publics dans leur prise de décision.

c) Le renforcement du Conseil National de l'Alimentation

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) est un organe de concertation et de réflexion, institué en 1985 pour accompagner les Ministères liés à l'alimentation, à l'agriculture, à la consommation et à la santé, sur les politiques publiques.

Cette instance consultative est composée de 55 membres (voir organigramme, placé en annexe 3 page 65) représentant les grands acteurs de la filière alimentaire : les associations de consommateurs, les syndicats, les représentants de producteurs agricoles, transformateurs et artisans, distributeurs, restaurateurs, …

Il est parfois appelé le « Parlement de l'alimentation », son rôle a été renforcé par la loi n° 2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Il a été associé à la création, à la mise en œuvre, et au suivi du Programme National pour l'Alimentation. Le CNA publie des avis sur des sujets tels que la nutrition, la sécurité sanitaire, l'accès à l'alimentation, l'information des consommateurs, … afin d'aider les décideurs publics et les acteurs de la filière à prendre position.

En 2016, Guillaume Garot, député de la Mayenne et ancien ministre délégué à l'agroalimentaire, a été nommé président du CNA jusqu'en 2019, avec trois grandes priorités : le

lien entre alimentation et santé, l'information du consommateur, et la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'un des grand fléau de la société actuelle.

Le Mardi 17 janvier dernier a eu lieu la première séance plénière du CNA, en présence de Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Ils ont mis en évidence les objectifs de la politique publique de l'alimentation, et le désir d'assurer à tous les citoyens une alimentation accessible, sûre et diversifiée.
Cette nouvelle forme du CNA va être amenée à donner des recommandations aux différents acteurs de la filière alimentation.

Grâce à ces deux principales lois et au renforcement du Conseil National de l'alimentation, qui privilégient le développement des circuits courts et de proximité, l'Etat permet aux collectivités territoriales de s'impliquer davantage dans la vie de ses territoires, et d'agir sur l'alimentation des citoyens qui y résident, nous allons voir cela dans le deuxième chapitre.

2) L'implication des collectivités territoriales

Suite à la création du programme national de l'alimentation, l'Etat donne aux collectivités territoriales les moyens de mettre en valeur leur patrimoine alimentaire. L'Etat définit les grandes stratégies, et sur le terrain, les collectivités territoriales, les acteurs de l'économie locale, les producteurs et le tissu associatif agissent pour promouvoir leur territoire.

Nous allons voir dans un premier temps les actions menées par les collectivités territoriales afin d'aider au développement des CCP, puis dans un second temps nous nous concentrerons sur les projets alimentaires territoriaux (PAT), clairement axés sur les circuits courts et de proximité.

a) L'action des collectivités territoriales envers les circuits courts et de proximité

Nous allons voir ici comment les collectivités territoriales agissent pour les circuits courts et de proximité. Dans un premier temps, nous verrons que ceux-ci ont été encouragés par la politique nationale et européenne, et ensuite nous verrons comment l'Etat a délégué ses actions envers les circuits courts et de proximité aux différentes collectivités territoriales.

Après les évolutions de la Politique Agricole Commune et la mise en place de la loi de modernisation agricole le 27 juillet 2010, l'Etat a mis en place son Plan National de l'Alimentation (PNA). Cette politique de l'alimentation est définie au sein d'un programme interministériel et a pour but de remettre en avant une alimentation de qualité. Comme nous l'avons vu plus haut, ce plan avait pour mission entre autres, de garantir une sécurité alimentaire, et de redonner une place de choix à l'alimentation durable et locale.

Ce plan s'est ensuite diffusé dans les nombreuses collectivités territoriales, pour coordonner les différentes initiatives entreprises à travers le tissu national, entre les collectivités, les associations et les entreprises. L'Etat et les collectivités souhaitent assurer une qualité environnementale, relocaliser la production alimentaire, travailler pour éduquer la jeunesse aux produits de qualité, et redonner une place de choix aux producteurs locaux.

Cet intérêt envers la consommation locale, a été véhiculé par les autorités publiques qui, depuis la fin des années 2000, et notamment après le Grenelle de l'environnement ont encouragé ces système d'échanges, en développant des labels, des plateformes, …

De son côté, la population s'engage clairement dans la voie des circuits courts et de proximité, mais pour autant, l'Etat ne doit pas se désengager, il doit assurer un soutien pour assurer le dynamisme du mouvement. C'est là le rôle des collectivités publiques : pays, conseils régionaux, départementaux, communautés d'agglomérations, mairies sont là à leur niveau pour promouvoir les circuits courts. Ceux-ci, porteurs d'innovations sociales, engendrent donc des innovations territoriales importantes, en passant par un « un processus démocratique d'évaluation du lien production-alimentation » comme le décrivent Yuna Chiffoleau et Benoit Prevost dans leur article *Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires*[8].

Au niveau régional, c'est la DRAAF qui prend le relais : la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Pour en savoir plus, j'ai rencontré Fabrice Colson lors d'un entretien (voir l'entretien complet du 11/01/2017, placé en annexe 4, page 66), chef de pôle « offre alimentaire » de la DRAAF Grand Est. Après m'avoir fait un état des lieux des circuits courts et de proximité, Monsieur Colson m'a indiqué les domaines de compétences de la

[8] CHIFFOLEAU Yuna, PREVOST Benoit ,« Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », Norois 224, P.7-20

DRAAF. Le pôle « offre alimentaire » répond à la demande du programme national pour l'alimentation (PNA) qui a pour but de transmettre les bonnes pratiques alimentaires aux nouvelles générations, via ses quatre axes d'actions :

- justice sociale, solidarité et droit à une alimentation saine et équilibrée pour tous.
- éducation alimentaire de la jeunesse
- lutte contre le gaspillage alimentaire
- ancrage territorial et mise en valeur du patrimoine.

En pratique, la DRAAF met en avant des projets qui respectent ces axes, encourage l'approvisionnement local dans la restauration collective (grâce notamment à Localim, la boîte à outils des acheteurs publics de restauration collective), développe des supports destinés à la restauration collective. La DRAAF lance régulièrement des appels à projets, afin de mettre en avant des structures notamment de l'ESS qui agissent pour le développement des circuits courts. Avec l'apparition des nouvelles régions, les DRAAF de France ont vu leur périmètre d'action s'agrandir et doivent maintenant assurer pour répondre positivement au programme national pour l'alimentation.

Les appels à projets des structures tels que les Conseils Régionaux poussent les acteurs à faire émerger des systèmes alimentaires territorialisés. C'est un système maillé de partenariats entre les différentes organisations locales, qui permettent de développer les plan économique, logistiques, éducatif, …

Selon Yuna Chiffoleau et Benoit Prevost, la production agricole qui se relocalise et la recherche d'autonomie alimentaire sur les territoires « s'inscrit dans un processus complexe à la fois de réappropriation de la question alimentaire mais aussi de territorialisation des politiques publiques ». Sans l'appui des structures officielles, les circuits courts et de proximité n'auraient sans doute pas été mis en avant durant ces dix dernières années. Les collectivités offrent parfois des appuis humains, logistiques et techniques afin de renforcer le développement d'un projet.

Pour résumer, le développement des circuits courts et de proximité est un moteur non négligeable pour le développement socio-économique des territoires. Le redistribution du champ d'action de l'Etat au niveau régional, départemental, etc … entraîne un nouvel élan. Nous allons

maintenant voir un exemple d'initiatives portées par la DRAAF en régions et qui récompense les innovations sociales au niveau alimentaire, ce sont les projets alimentaires territoriaux.

b) Les projets alimentaires territoriaux (PAT)

Au sein de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, on retrouve dans l'article 39 (voir extrait de loi, placé en annexe 5, page 68) la notion de Projet alimentaire territorial (PAT).

Pour en savoir plus, j'ai rencontré Monsieur Fabrice Colson, chef de pôle « offre alimentaire » de la DRAAF Grand Est. Il m'a expliqué que les PAT visent « beaucoup plus large que les circuits courts. C'est une notion où l'on tend à relocaliser les actions, à organiser au sein des territoires des relations entre consommateurs et producteurs ». Les trois principaux enjeux de ces projets alimentaires pour les territoires sont les suivants :

- économique : mise en place de filières alimentaires suite à l'analyse de l'offre de production alimentaire et de la demande en local,
- environnemental : mise en avant de la consommation et de l'approvisionnement local, afin de réduire l'empreinte carbone des consommateurs, et mise en avant d'un mode de la production agro-écologique, notamment de l'agriculture biologique.
- Social : rencontres entre les individus porteurs d'initiatives, regroupés autour de leur territoire.

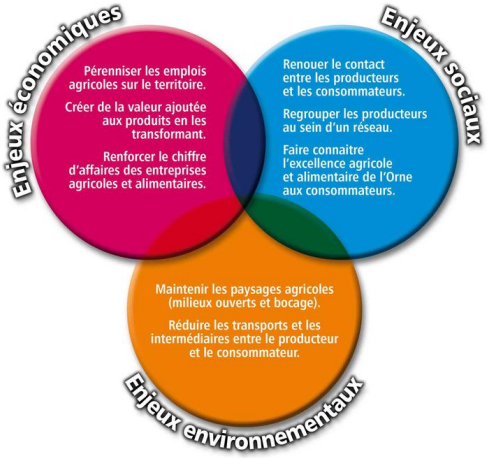

Ces actions de promotion d'une alimentation saine se veulent responsables et durables. Elles sont menées par toutes sortes d'acteurs des systèmes alimentaires : des producteurs, des intermédiaires comme des coopératives, des groupements d'achat, des AMAP, des responsables de restauration collective, et d'autres associations en lien avec le monde agricole.

A côté de cela, nous retrouvons des organisations plus institutionnelles comme des syndicats mixtes, des sous-divisions ministérielles, les parcs régionaux et nationaux, les DRAAF, etc … Les actions des PAT peuvent se rapprocher de certaines politiques menées par les pouvoirs publics comme les schémas de cohérence territoriale, les PTCE (pôle territorial de coopération économique), les plans régionaux d'agriculture durable, d'alimentation, etc … De nombreuses initiatives peuvent donc se porter candidates pour un projet alimentaire territorial, mais ces projets sont encore peu connus au niveau des structures ESS qui oeuvrent pour le bien manger.

En plus de ces structures publiques, privées ou associatives, des entreprises ou des fondations interviennent dans ces projets, mais c'est bien souvent pour un appui financier.

De nombreuses structures de l'ESS se retrouvent donc au sein de ces projets alimentaires territoriaux, pour créer une nouvelle dynamique alimentaire au sein des espaces. M. Colson nous explique que « des projets alimentaires territoriaux sont en train de se mettre en place dans le Grand Est. Il y a un objectif à terme de reconnaître une centaine de PAT en 2017 sur tout le territoire national, et de 500 en 2020 ». Il nous précise que l'un a déjà vu le jour en Meuse, il regroupe l'approvisionnement local, les circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il y en a aussi en Alsace et en Champagne-Ardennes, mais avec la nouvelle région Grand Est, cela complique un peu la donne pour tous les assimiler. Ces projets autour des quatre thématiques du PNA sont préselectionnés au niveau régional, puis participe à un appel à projet national, qui récompense financièrement les projets les mieux construits.

Les projets alimentaires territoriaux sont la preuve que l'Etat s'engage en faveur des circuits courts, en déléguant aux acteurs publics et privés la mise en place de ces projets. Encore peu connus aux yeux de tous, ces projets alimentaires territoriaux sont un bel exemple de la mise en avant des circuits courts au 21ème siècle.

Autre exemple que nous allons voir maintenant, la prise en compte des circuits courts et de proximité à plus grande échelle, au sein de la restauration collective.

c) Un exemple d'intégration des circuits courts au sein des territoires : la restauration collective.

Nous allons aborder rapidement un cas où les collectivités tentent d'intégrer les circuits courts de consommation au sein de la restauration collective. Des cantines scolaires aux maisons de retraite, on parle de plus en plus d'alimentation de qualité au sein de ces structures, et notamment du respect des circuits de proximité, de la saisonnalité, et de la lutte contre le gaspillage.

La restauration collective représente une part importante du budget de l'économie , elle est présente à tous les niveaux : dans l'enseignement (restauration scolaire et universitaire), dans les établissements de santé et médico-social, sur les lieux de travail (restauration d'entreprises et d'administration), et dans les autres collectivités comme les centre de vacances, armées, etc …

Dans le cadre du programme national de l'alimentation, qui tend à diffuser une idée de l'alimentation plus saine et plus durable, on voit une nette tendance au développement de l'usage des circuits courts et de proximité dans la restauration collective.

Nous allons maintenant voir comment les collectivités territoriales et les responsables de restauration collective mettent en œuvre et en valeur l'approvisionnement local en circuits courts et de proximité.

Selon les préceptes de la loi « Egalité et citoyenneté » citée plus haut, à partir du 1er janvier 2017, 40% des produits devront être issus de l'approvisionnement local, et 20% de l'agriculture biologique au sein de la restauration collective. Cela pour favoriser l'économie des territoires, et aussi dans une quête de qualité alimentaire.

Pour cela, la députée Brigitte Allain dans son rapport sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires, préconise la mise en place d'un projet alimentaire d'établissement au cœur de chaque projet d'établissement, pour ceux en gestion directe. Celui-ci aura pour mission de questionner les usagers sur leurs souhaits alimentaires, en concertation avec les gestionnaires, les élus, les responsables légaux, …

La formation des gestionnaires et des cuisiniers a aussi une grande importance dans ce changement. Ils doivent acheter des produits de saison, ce qui complique déjà les choses, et bruts, nécessitant plus de préparation que les produits « prêts à l'emploi » généralement approvisionnés.

Cela demande une vraie formation pour les cuisiniers, mais aussi pour les gestionnaires qui doivent réapprendre à faire leurs commandes selon les produits disponibles, selon les saisons. Des deux côtés, il faut briser le tabou concernant le surcoût des produits bio et locaux, et montrer que cuisiner bon et bio ne coûte pas forcément plus cher, si la méthode est là, et si les produits sont utilisés à bon escient.

Comme nous l'a précisé M. Colson, de la DRAAF Grand Est, « le Ministère de l'agriculture a sorti un guide pour apporter des outils afin de favoriser l'approvisionnement local en restauration collective, à destination des collectivités ». Ce guide pratique pour favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective date de novembre 2014 aborde dans un premier temps l'adaptation à l'approvisionnement local, et dans un second temps l'achat de produits locaux et la gestion des marchés publics.

Mais malgré tous les efforts menés par les collectivités, les producteurs, et les responsables de restauration collective, de nombreux écueils se dressent encore devant ce nouveau mode d'alimentation, pour qu'il devienne une évidence.

Yuna Chiffoleau et Benoît Prevost dans leur article « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires »[9] estiment que « Le passage d'une restauration collective assurée par des groupes industriels […] à une restauration collective s'appuyant sur des producteurs locaux pose de nombreux problèmes ». En effet, lorsque les producteurs ont dépassé la crainte de ne pas être à la hauteur pour la restauration collective, une autre difficulté apparaît : il faut s'adapter à la demande. Règles d'hygiène strictes, choix de produits pas toujours pertinents, soucis météorologiques, ruptures de stock, autant de contraintes supplémentaires auxquelles il faut s'adapter. Cela éloigne les producteurs des circuits courts et de proximité classique, où les échanges se font plus simplement, en fonction des produits disponibles à l'instant T, et selon la production saisonnière.

Ces circuits courts, agissant comme un levier d'innovation territoriale, et mettent en relation les différents acteurs locaux. Mais l'un des freins de cet approvisionnement local est le

[9] Yuna Chiffoleau et Benoît Prevost, « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », Norois, 2012. URL : http://norois.revues.org/4245

coût plus élevé du repas par personne. En effet, selon Chiffoleau et Prevost, le « niveau des prix des repas peut être une contrainte majeure dans l'adoption, par les collectivités, de nouvelles logiques de restauration collective ».

En réalité, les produits bruts ont un coût supplémentaire par rapport aux matières premières prêtes à l'emploi, habituellement utilisées dans la restauration collective. Cela demande également des moyens humains complémentaires, et des compétences parfois non acquises au sein des équipes de cuisine. Il faut donc ouvrir le dialogue, entre les producteurs, les gestionnaires et les cuisiniers, pour trouver la meilleure utilisation pour les produits approvisionnés, afin que tous se sentent investis dans ce nouveau processus. Il faut créer une cohérence et mettre en avant une synergie des actions, car il y a toujours un manque de concertation entre les différents acteurs.

L'innovation sociale que représente les circuits courts et de proximité, est maintenant bien installée au sein de la société, mais elle doit maintenant s'adapter à plus grande échelle au niveau de la restauration collective, et nous avons bien vu ici, qu'il reste du chemin à faire, et qu'il faut structurer ce nouveau schéma. De nombreuses améliorations doivent encore être faites autour des thèmes de l'alimentation, des circuits courts, de l'approvisionnement de proximité pour la restauration collective.

Malgré les nombreuses initiatives menées par l'Etat et les collectivités territoriales, les résultats sont encore limités, c'est ce que nous allons voir maintenant.

3) Des résultats encore limités ayant besoin du soutien de l'ESS

L'État et les collectivités locales portent un grand intérêt aux circuits courts et de proximité, car ils ont compris l'intérêt économique et social de ces systèmes alimentaires revus au goût du jour. Ils ont mis en œuvre de nombreuses actions afin de promouvoir les circuits courts et de proximité ainsi que les territoires, en profitant des innovations sociales mises en œuvre à plus petite échelle.

Malgré les nombreuses initiatives menées et les nombreux projets soutenus, les résultats ne sont pas toujours ceux attendus par les collectivités et les acteurs. L'État a redistribué les rôles au niveau régional, départemental, local, car il ne pouvait plus assurer la gestion de toutes les

initiatives qui fleurissent sur le territoire.

Suite à des échanges avec Valérie FRANCOIS, Directrice de Paysan Bio Lorrain (voir entretien complet, placé en annexe 5, page 69), une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) crée en 2004 par des agriculteurs lorrains, des lacunes ont pu être mises en avant. Voici une petite présentation de la structure faire par la directrice : « La coopérative rassemble environ 70 paysans qui se sont organisés collectivement pour fournir la restauration hors domicile et les magasins spécialisés. Tous les produits […] ne sont distribués que dans les 4 départements lorrains. PBL simplifie l'accès aux produits bio lorrain aussi bien pour les acheteurs que pour les fournisseurs : PBL s'occupe de l'administratif et de la logistique » . Selon elle, « l'Etat est très présent pour soutenir les projets : il s'y intéresse, fait ce qu'il peut pour simplifier, informer, faciliter, partager les informations et les expériences. Mais ses pouvoirs sont très limités me semble t-il ». L'Etat est bien là en soutien, mais délègue aux collectivités territoriales. Celles-ci sont aussi tournées vers les circuits courts et de proximité, mais comme nous le dit Valérie François « toutes en parlent mais peu agissent concrètement. Beaucoup d'argent est investi dans des études, des diagnostics de territoires pour recenser l'existant, les manques … on fait des cartes, des projections … on réinventent même l'eau tiède, mais au final je n'ai pas encore vu d'effets concrets dont je pourrais vous parler ». La directrice de Paysan Bio Lorrain se rend bien compte que beaucoup de choses sont traitées et développées en théorie, mais en pratique, sur le terrain, l'aide de l'Etat et des collectivités territoriales est moins évidente.

Face à ce témoignage d'une responsable de circuit court et de proximité au niveau local, nous voyons que les acteurs du secteur se sentent un peu délaissés par l'Etat et les collectivités territoriales, eux-même dépassés par le maillage complexe des circuits courts et de proximité.

Pour pallier à cela, nous allons maintenant voir dans une deuxième partie le rôle de soutien des circuits courts qu'endossent les structures de l'économie sociale et solidaire, à travers différentes formes. Puis nous verrons les différents types de proximité que représentent les circuits courts, car cela va bien au delà de la proximité géographique. Pour finir, nous recenserons, les principaux enjeux et limites auxquelles doivent faire face les circuits courts et de proximité actuellement.

Partie 2

Les circuits courts et de proximité portés par les structures de l'économie sociale et solidaire

Partie 2 : Les circuits courts et de proximité portés par les structures de l'économie sociale et solidaire

Dans cette partie, nous allons voir les différentes formes que peuvent prendre les circuits courts et de proximité, en tant que structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ces circuits induisent une proximité géographique certes, mais nous verrons qu'ils existent d'autres types de proximité, qui ont aussi un fort impact au niveau social.

Pour finir, nous terminerons par voir quels sont les enjeux et les limites que peuvent rencontrer les différentes structures de l'ESS, en tant qu'acteurs dans le monde des circuits courts et de proximité.

I. La diversité des circuits courts et de proximité, au sein des structures de l'économie sociale et solidaire.

Les circuits courts font partie intégrante de l'Economie Sociale et Solidaire, et nous allons voir ici, les différentes formes que celle-ci peuvent prendre. Nous mettrons de côté dans ce paragraphe, la vente directe et indirecte classique, comme les marchés, pour nous concentrer principalement sur les nouvelles formes de circuits courts, faisant partie par leur forme de l'Economie Sociale et Solidaire. Les associations et les coopératives prennent de plus en plus de place dans le monde de l'alimentation locale. Nous allons voir, par la suite, les principaux types que l'on peut rencontrer.

1) Les circuits courts en association

De nombreuses associations prônent la consommation alimentaire locale par le biais des circuits courts, nous allons énumérer ici les principales associations présentes dans le paysage, et voir leurs attraits et leurs limites.

a) Les AMAP : Association pour le Maintien d'une agriculture paysanne

Nous allons commencer à parler des AMAP, car c'est LE mouvement qui a remis en marche la consommation locale à grande échelle, au début des années 2000, plus précisément en 2001 à Aubagne. Il en existe plus de six cents à l'heure actuelle.

Une AMAP, c'est avant tout un partenariat axé sur la proximité entre un groupe de producteurs qui souhaitent mutualiser leurs récoltes pour les vendre aux consommateurs. Les consommateurs, quant à eux, s'engagent financièrement en payant l'intégralité de leur consommation pour une saison, afin de garantir des revenus fixes aux producteurs.

Dans son article « Les mouvements agricoles alternatifs »[10], l'ingénieur agronome et maîtresse de conférences en sociologie à l'Université de Caen Estelle Déléage explique que : « Ce type de démarche est né au Japon, dans les années 1970, avec l'apparition des premiers systèmes Teikei (« engagement de collaboration »), issus de la rencontre entre les mouvements de consommateurs organisés pour s'approvisionner en produits fermiers et l'Association japonaise d'agriculture biologique (Amemiya, 2007). Des expériences similaires se sont développées en Europe (Allemagne, Autriche, Suisse) au cours de la même période, puis ont été exportées vers les États-Unis sous le nom de Community Supported Agriculture avant de revenir en Europe. Toutes ces pratiques s'inscrivent dans un processus de relocalisation de la production et de consommation de proximité, qui s'oppose aux productions transportées sur de longues distances et parfois inadaptées à l'écosystème local. ». Ces mouvements alimentaires alternatifs ne sont pas si récents que ça, et ont des versions pionnières à travers le monde.

Ces AMAP font partie intégrante de l'économie solidaire, en créant un lien direct entre producteurs et consommateurs, et en assurant des revenus fixes et de l'emploi chez les agriculteurs, notamment pour les jeunes qui s'installent. Elles assurent aussi une sécurité alimentaire, des produits locaux, avec plus de goût. Les adhérents des AMAP réapprennent à consommer et à cuisiner en fonction des saisons, grâce aux conseils et aux échanges avec les producteurs locaux.

Cet échange de bons procédés a quelques désagréments soulevés au fil des années. En premier lieu, l'engagement sur le long terme qui peut freiner les consommateurs. En effet, ils peuvent se sentir bloqués par cet « abonnement », au niveau emploi du temps, et aussi si la production ne leur plait pas, ils ne pourront pas revenir en arrière. Il faut pouvoir se libérer chaque semaine, sur un certain créneau horaire, pour aller récupérer son panier, cela peut effrayer les adhérents potentiels. Le climat peut aussi jouer des tours aux producteurs et aux

[10] Deléage Estelle, « Les mouvements agricoles alternatifs », Informations sociales, 2/2011 (n° 164), p. 44-50.
URL : http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-2-page-44.htm

consommateurs, et si un aléa climatique détruit la production, le panier est, malgré tout, payé d'avance, et le consommateur ne recevra rien pendant une certaine période.

Ces différentes contraintes ont provoqué la naissance d'alternatives à ces AMAP, qui cherchent à trouver d'autres solutions, et que nous allons voir ci-après.

b) Les plateformes numériques

Les plateformes numériques mêlent retour aux sources et bond vers l'avant quant aux nouvelles technologies, ce sont les e-circuits-courts.

Dans l'article *La notion de proximité pour analyser, les circuits courts*[11], les co-auteurs Cécile Praly, Carole Chazoule, Claire Delfosse, Nicolas Bon, Moïse Cornée expliquent le nouveau rôle d'Internet : « dans le premier cas (ndlr : les sites Internet qui proposent une gamme de produits liés à un territoire à forte identité), Internet sert essentiellement à renforcer la communication et à apporter un accès supplémentaire à des consommateurs éloignés pour des productions issues d'espaces ruraux à forte identité territoriale.

Dans le second cas, (ndlr : les offres de vente par Internet proposant des livraisons très régulières de produits frais issus de la production locale aux consommateurs), Internet permet le développement de nouveaux modes de circuits courts. Ce média contribue à rendre fonctionnelle une proximité géographique existante entre des producteurs et des consommateurs urbains en la rendant lisible, tandis que les intermédiaires (privés ou collectifs) organisent les livraisons. »

On voit bien qu'il existe deux types de plateformes numériques, l'une plutôt dédiée à la mise en valeur d'un territoire, par le biais de produits qui y sont associés, l'autre est dédiée aux consommateurs urbains et péri-urbains, qui souhaitent se rapprocher des producteurs sur leur territoire.

Parmi ces plateformes, la plus connue est « La ruche qui dit oui ». Créée en 2011, elle met en relation via le site web des producteurs et des consommateurs, dans un rayon de maximum 250km, cela respecte, en plus du concept de circuit court, celui de circuit de proximité. Le responsable de la ruche, appelé la « reine », gère la page internet dédiée à chaque ruche, et

[11] Cécile Praly, Carole Chazoule, Claire Delfosse, Nicolas Bon, Moïse Cornée. La notion de proximité pour analyser, les circuits courts . XLVIe colloque de l'ASRDLF, Jul 2009, Clermont-Ferrand, France.

organise les collectes de produits. Il est soit recensé en tant que particulier, soit sous forme d'entreprise (souvent auto-entrepreunariat), ou d'association. En octobre 2014, soit trois ans après la création de la RQDO, 627 ruches ont vu le jour, soit 20 à 50 nouvelles ruches par mois, 4281 producteurs actifs, et 101 599 membres actifs, c'est un très beau résultat.

Mais la plateforme fait face à de nombreuses critiques, on la qualifie de plateforme d'e-commerce, qui contraint les producteurs à laisser une commission importante, et qui du coup, élève le prix des produits pour les consommateurs.

Dans la brochure de présentation de La Ruche qui dit oui, voici ce qui est indiqué : « le producteur vend directement ses produits aux membres et paye des frais de service qui correspondent à 16,7% de son chiffre d'affaires hors taxes. Il n'y a donc pas d'intermédiaire, il s'agit d'une vente directe suivie d'une facturation de service. ». Et pourtant, le site hébergeur Equanum, a créé un système où 8,35% du prix de vente revient à la Ruche dirigeante à Paris, appelée La « Ruche Mama » pour la gestion commerciale, technique et financière, et 8,35% sont distribués au responsable de la ruche pour l'animation et la gestion de celle-ci. `

On peut même se poser la question de l'uberisation des circuits courts, car Equanum est une société par actions simplifiées, qui surfe sur cette tendance comme Uber, Blablacar ou Airbnb. On peut aussi douter de la présence du lien entre producteurs et consommateurs à travers cette plateforme.

D'autres initiatives du même style ont vu le jour comme Label Fourmi, Locavor, ou Marchands de 4 saisons, … Mais malheureusement face à l'immense Ruche qui Dit Oui, elles sont moins médiatisées, et donc leur fonctionnement est moins dynamique en général, mais cela ne tend qu'à s'améliorer.

c) Les *drive* fermiers

Après l'essor des plateformes numériques promouvant les circuits courts, un nouveau type de circuit court du XXIème siècle a vu le jour : ce sont les *drive* fermiers. Ils sont calqués sur les *drive* mis en place par la grande distribution, permettant aux consommateurs de sauter l'étape des courses en magasin, en les récupérant à un comptoir dédié en cela, en ayant choisi en amont ses produits en ligne. Conçus pour faire face au nouveau profil des consommateurs, souvent sur les quatre chemins, les *drive* fermiers leur permettent de commander en ligne, et de récupérer leur

produit dans un local dédié à cela, dans le créneau horaire qu'ils souhaitent. C'est le réseau Bienvenue à la Ferme qui a en premier créé ce type de distribution rapide via un site dédié[12], comme dans la grande distribution, mais avec des produits du terroir. Le premier *drive* fermier a ouvert en Gironde en 2012, et maintenant, ils fleurissent sur le territoire.

C'est le moyen idéal pour permettre la rencontre virtuelle entre consommateurs urbains et produits locaux. Et pourtant, la critique est souvent faite que dans ces *drive*, le consommateur ne rencontre pas directement le producteur, mais seulement un intermédiaire présent pour préparer et distribuer les commandes du drive. Cette critique, qui peut sembler facile, doit être tempérée car le contact direct avec le producteur n'est pas le critère premier que choisissent les consommateurs pour acheter en circuit de proximité. Ils font confiance aux intermédiaires virtuels ou non qui les mettent en contact, et exigent simplement une meilleure traçabilité, en ayant le nom, l'origine et le lieu de production du produit. Ces *drive* fermiers sont un moyen moderne, pour les consommateurs, de retourner vers les circuits courts et de proximité, tout en économisant leur temps. Pour les producteurs, cela leur permet de savoir exactement ce qu'ils doivent préparer, afin d'éviter les pertes.

Maintenant que nous avons vu les principales nouvelles formes de circuits courts sous forme d'associations, avec leurs enjeux et leurs limites, nous allons maintenant voir celles qui se sont formées sous forme de coopératives.

2) Les circuits courts en coopératives

a) Fondées par les producteurs

Selon la Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, la définition d'une coopérative est la suivante : « La coopérative est une société constituée par plusieurs personnes volontairement réunies en vue de satisfaire à leurs besoins économiques ou sociaux par leur effort commun et la mise en place des moyens nécessaires.
Elle exerce son activité dans toutes les branches de l'activité humaine et respecte les principes suivants : une adhésion volontaire et ouverte à tous, une gouvernance démocratique, la

[12] www.drive-fermier.fr

participation économique de ses membres, la formation desdits membres et la coopération avec les autres coopératives.

Sauf dispositions spéciales à certaines catégories de coopératives, chaque membre coopérateur dénommé, selon le cas, "associé" ou "sociétaire", dispose d'une voix à l'assemblée générale. Les excédents de la coopérative sont prioritairement mis en réserve pour assurer son développement et celui de ses membres, sous réserve de l'article 16 »

En plus d'être régies par cette loi de 1947, les coopératives agricoles dépendent également du Code Rural et de ses exceptions. Elles disposent du statut *sui generis* : elles ne sont ni civiles, ni commerciales.

À l'origine, les coopératives avaient un double projet économique et social, en permettant aux agricultures de mutualiser leurs récoltes, mais aussi leurs achats pour les semences et les engrais.

Nous pouvons nous référer à l'ouvrage collectif rédigé en 2013 par Chantal Chomel, Francis Declerck, Maryline Filippi, Olivier Frey et René Mauget, *"Les coopératives agricoles: Identité, gouvernance et stratégies »*. Dans le chapitre 4 : « L'ancrage territorial des entreprises coopératives agricoles et le développement durable », rédigée par Maryline Filippi, elle explique que « Les coopératives agricoles […] sont soumises à une contrainte de territorialité. Cette dernière imite leur champ d'action et représente un des éléments historiques de leur agrément. […] Cette zone peut être constituée de cantons, de départements ou même de régions ». On voit bien cette idée de territorialité ressortir de ces coopératives agricoles, les agriculteurs se regroupent sur une zone géographique bien définie. Elle continue en indiquant que le « rapport Guillaume (2004) a montré que certaines coopératives agricoles sont attachées à cette notion de territorialité, comme en viticulture, par exemple, alors que pour d'autres, il s'agit d'un véritable obstacle, comme en fruits et légumes ou en grandes cultures ». Certaines coopératives tiennent à cette image de territorialité, alors que d'autres préféreraient s'en détacher pour pouvoir exporter leurs produits plus loin.

Même si la notion de territorialité est forte, pour la mise en commun des productions et des achats, on remarque que les biens des coopératives sont souvent acheminés à l'extérieur du territoire. Cela est valable pour les céréales, le vin, les fruits et les légumes. La coopérative sert donc à mutualiser les récoltes et les productions afin de les proposer avec un plus grand attrait sur

le marché national, international.

Les coopératives de producteurs ont donc bien peu d'attrait pour les circuits de proximité, mais peuvent parfois alimenter les circuits courts, lorsqu'il n'y a qu'un seul intermédiaire entre elles et les consommateurs.

Nous allons maintenant voir ce qu'il se passe du côté des coopératives de consommateurs, qui se développent de plus en plus depuis quelques années.

b) Fondées par les consommateurs

Dans l'ouvrage collectif rédigé en 2013 par Chantal Chomel, Francis Declerck, Maryline Filippi, Olivier Frey et René Mauget intitulé *"*Les coopératives agricoles: Identité, gouvernance et stratégies *»*[13], il est spécifié que les coopératives de consommateurs ont été créées pour « réduire au bénéfice de leurs membres et par l'effort commun de ceux-ci, le prix de revient des services qu'elles leur procurent en assumant les fonctions des entrepreneurs et des intermédiaires dont la rémunération grèverait ce prix de revient ». En effet, à la base, les coopératives de consommateurs ont été créées pour court-circuiter les grandes surfaces, et acheter des produits au prix de gros, pour les redistribuer entre les coopérateurs, afin de bénéficier de prix compétitifs.

On peut recenser deux types de coopératives de consommateurs qui proposent la vente de produits :

- **Les coopératives ouvertes :**

Les coopératives ouvertes regroupent des personnes, souvent des producteurs qui se réunissent pour vendre leur production au grand public.

On pense ainsi à la plus connue des enseignes, Biocoop, qui se définit comme telle « Biocoop est avant tout un projet coopératif, singulier, qui agit pour une agriculture biologique durable et pour un commerce équitable. Né de consommateurs engagés, le réseau Biocoop s'attache à placer l'éthique et la coopération au centre de son activité et de son développement ».

[13] Chantal Chomel, Francis Declerck, Maryline Filippi, Olivier Frey et René Mauget, "Les coopératives agricoles: Identité, gouvernance et stratégies" 2013

Composée de producteurs en Agriculture Biologique et de dirigeants de magasin, cette coopérative compte aujourd'hui plus de 430 magasins.

Au niveau local, Bioccop s'engage à apporter son soutien aux producteurs bio de la région où se situe le magasin, afin de leur assurer une rémunération juste et favoriser le commerce solidaire. Consommer local, c'est aussi diminuer l'empreinte écologique de ses achats : diminution des émissions de gaz à effet de serre, réduction des emballages, … Biocoop privilégie donc énormément les circuits courts et les circuits de proximité, et propose ces produits à tous.
« Chaque biocoop travaille en direct avec des producteurs ou des transformateurs installés à moins de 150 km routiers du point de vente », et privilégie aussi d'autres aspects comme le respect de la saisonnalité et la mise en avant du commerce équitable.

D'autres coopératives ouvertes à travers la France, permettent aux membres mais aussi aux personnes extérieures d'acheter en grande quantité et de bénéficier du meilleur prix. Face à cela, il y a les coopératives fermées, dont nous allons maintenant parler.

- **Les coopératives fermées**

Les coopératives fermées, ont un accès exclusivement réservé aux membres coopérateurs, qui en échange d'une part sociale, et parfois d'autres contrepartie (bénévolat) peuvent effectuer leurs achats au sein de la coopérative.

Depuis quelques années, une nouvelle tendance a vu le jour, ce sont les supermarchés coopératifs, un nouveau lieu de consommation alternative et innovante. Ce système coopératif a été mis en avant par le documentaire « *Food Coop* », réalisé par Tom Boothe qui a retracé le fonctionnement de la coopérative de consommateurs *Park Slope Food Coop* à Brooklyn. Expliquons rapidement le concept : créée en 1973 par quelques utopistes, cette coopérative permet à ses membres de profiter de produits alimentaires de qualité, à des prix très bas, en échange de 2h45 de travail par mois. Dans un pays où manger sain coûte cher, le nombre de coopérateurs a rapidement augmenté. À sa création il y avait dix membres, en 2016, Park Slope Food Coop, c'est 17 000 personnes à la fois membres, travailleurs, et propriétaires, 80 salariés et plus de 51 millions de dollars de chiffre d'affaires. En plus d'avoir des produits à faibles coûts, le fait de faire travailler les coopérateurs permet d'économiser sur la charge salariale. Les dirigeants estiment qu'une famille type économise en moyenne 250$ par mois, ce qui vaut bien les 2h45 de

travail bénévole par mois. C'est une coopérative fermée, seuls ceux qui possèdent une part sociale et la carte de membre peuvent venir s'approvisionner à la coopérative.

La tradition des coopératives de consommateurs date du 19ème siècle, mais la différence avec ces nouveaux supermarchés, c'est l'aspect participatif. C'est très intéressant d'un point de vue social, car malgré ce que l'on peut imaginer, toutes les classes sociales se mélangent au sein de *Park Slope*. Ils n'ont pas toujours les mêmes attentes, mais ils se rejoignent tous au sein de ce projet : certains recherchent des produits de qualité avant tout, alors que d'autres visent plutôt les prix réduits. Dans la mesure du possible, ceux qui s'occupent de l'approvisionnement essayent d'acheter des produits locaux en mixant circuits courts et circuits de proximité. On voit dans le documentaire, des membres bénévoles s'investir à 200% dans leur rayon, et trouver des produits de qualité, provenant des environs, comme la personne qui s'occupe du rayon fromages, et qui veut promouvoir un nouveau fromage local auprès des autres consommateurs.

D'autres initiatives ont vu le jour aux Etats-Unis mais aussi en France. Le réalisateur du film « *Food Coop* », Tom Boothe, un Américain débarqué à Paris il y a quelques années a voulu reproduire ce schéma à Paris. Il s'est associé à d'autres personnes, pour créer une coopérative qui a ouvert à l'automne 2016 à Paris : La Louve. En échange de l'achat d'une part sociale à 100€, et de l'engagement de participer 3 heures par mois à la vie de la coopérative, les coopérateurs peuvent bénéficier de produits dont le prix est de -15 à -40% inférieur au prix des grandes surfaces. Ce projet essaime dans toute la France : Supercoop à Bordeaux, La Chouette à Toulouse, Superquinquin à Lille, Scopéli à Nantes, ….

Ces nouvelles formes de supermarché coopératif et participatif, sont une des preuves que l'économie sociale et solidaire a un rôle important à jouer dans le développement des circuits courts et de proximité.

Après avoir listé les différentes formes de structures de l'ESS qui mettent en avant les circuits courts et de proximité, nous allons maintenant voir un autre aspect de ces circuits : ils représentent certes une proximité géographique, mais nous allons voir que ces structures de l'économie sociale et solidaire permettent d'autres types de proximité au niveau économique et social.

II. Les différents types de proximités des circuits courts

Dans leur article « La notion de proximité pour analyser, les circuits courts »[14], les co-auteurs Cécile Praly, Carole Chazoule, Claire Delfosse, Nicolas Bon, Moïse Cornée explique que « certaines modalités de circuits courts ont encore été peu étudiées, comme l'approvisionnement local dans la restauration collective, les formes utilisant le e-commerce, ou encore l'approvisionnement des primeurs et détaillants par les producteurs ». Dans cet article, les auteurs parlent de « relation distendue » entre les producteurs et les consommateurs. En effet, leur intermédiaire peut les éloigner physiquement et géographiquement, car il peut intervenir entre eux un détaillant, un site Internet, ou une société de restauration pour la restauration collective. Les circuits courts ne sont donc pas forcément synonymes de proximité géographique.

Et pourtant dans cet article, les auteurs démontrent bien qu'ils existent deux types de proximité majeurs au sein des différentes formes de circuits courts et de proximité, la proximité géographique, et la proximité organisée, c'est ce que nous allons maintenant décrypter.

1) La proximité géographique

La proximité géographique, aussi appelée proximité d'accès, « dépend à la fois de la distance physique, kilométrique, elle prend en compte les contraintes naturelles, ainsi que les construits sociaux influant sur cette distance : infrastructures de transport, moyens financiers ou technologiques favorisant la communication, perception de la distance par les acteurs, etc. ».

Elle met en avant les facilités pour les consommateurs de se rendre à l'endroit où a lieu les échanges en circuits cours : accessibilité, distance réduite, moyens d'accès. C'est le critère le plus évident concernant les circuits courts et de proximité, celui auquel on pense en premier lieu.

Dans sa définition la plus simple, la proximité géographique est définie par la distance kilométrique qui séparent deux entités. Mais comme le dit André Torre dans son article[15] « La Proximité Géographique est neutre dans son essence. Ce sont les actions et les perceptions

[14] Cécile Praly, Carole Chazoule, Claire Delfosse, Nicolas Bon, Moïse Cornée. La notion de proximité pour analyser, les circuits courts . XLVIe colloque de l'ASRDLF, Jul 2009, Clermont-Ferrand, France.

[15] André Torre, « Retour sur la notion de Proximité Géographique », Géographie, économie, société 2009/1 (Vol. 11), p. 63-75.

humaines qui vont lui donner une dimension plus moins positive ou négative, ainsi que lui conférer une certaine utilité ». Même dans le cadre des circuits courts, la proximité géographique peut-être questionnée plus en profondeur, lorsque l'on parle d'une certaine distance entre le producteur et el consommateur, parle-t-on d'une distance à vol d'oiseau, ou d'une distance réelle en prenant compte des reliefs et des obstacles ? Cette distance géographique est donc relative dans le système des circuits courts et de proximité, mais c'est l'un des critères essentiels à prendre en compte.

La proximité géographique est donc la première que l'on cite lorsque l'on parle des circuits courts, mais les auteurs cités ci-dessus ont mis en avant une autre sorte de proximité : celle dite « organisée ».

2) La proximité organisée

La proximité organisée, quant à elle, est la « distance relationnelle entre deux personnes en termes de potentiel de coordination ». Cette proximité organisée, repose sur deux logiques selon les auteurs : « une « logique d'appartenance », c'est-à-dire que sont proches des acteurs qui appartiennent au même espace de rapports (firme, réseau…) puisqu'ils nouent plus facilement des interactions entre eux. Ensuite, la « logique de similitude » considère que sont proches des acteurs qui se ressemblent, partageant le même espace de références, de savoirs, de valeurs ». Cela correspond parfaitement à l'aspect militant des consommateurs, qui consomment local, pour soutenir les agriculteurs et promouvoir leur terroir.

Au sein de cette proximité organisée, on peut différencier et détailler quatre proximités supplémentaires :

- La proximité identitaire : cette proximité représente la relation entre le consommateur et le producteur, mais surtout les valeurs que celui-ci défend et représente. C'est notamment le cas dans les AMAP, où l'aspect militant est prépondérant, et où les consommateurs se regroupent pour soutenir le travail du producteur identifié au sein de la communauté.

- La proximité relationnelle : cela se rapporte aux rencontres physiques, aux relations directes entre l'offre et la demande. C'est le manque de cette proximité qui est souvent critiquée dans

les *drive* fermiers par exemple, où le consommateur récupère en quelques minutes sa commande, et où il ne rencontre pas directement le producteur, il a juste affaire à un intermédiaire.

- La proximité de processus : Là, nous parlons plus des méthodes de préparation et de distribution des produits. Il est évident que les consommateurs portent de plus en plus d'importance à la provenance de leurs produits, de leur qualité, cela se remarque dans les circuits de proximité qui mettent en avant leur territoire, comme Paysan Bio Lorrain, que nous avons pu voir plus haut.

- La proximité fonctionnelle : La dernière proximité relevée met en avant l'efficacité des circuits courts par rapport à l'activité du producteur. En effet, dans ce type de proximité, le consommateur recherche l'aspect pratique du côté des circuits courts. Il se dirigera donc vers une solution aisée, comme celle proposée par les e-circuits courts. Prenons l'exemple de La Ruche qui Dit Oui, le consommateur choisit ses produits en quelques clics, il n'y a rien d'imposé, pas de paniers surprise, et il peut venir récupérer ses produits dans un créneau horaire défini, en quelques minutes. Il a donc accès aux circuits de proximité, avec une certaine facilité qu'il recherchait dans ses pratiques de consommation. Cela fonctionne aussi avec les clients des *drive* fermiers, qui recherchent également la proximité fonctionnelle.

Les auteurs abordent les travaux de Dénéchère et Al., qui « classent les différentes modalités de circuits courts présents sur un même territoire en fonction du type de proximité géographique et/ou organisée la plus structurante dans la relation entre producteurs et consommateurs (2008). Ils montrent ainsi que les modalités les plus récentes (AMAP, systèmes de paniers, PVC) relèvent davantage d'une proximité organisée alors que les « modalités traditionnelles sont essentiellement construites sur la proximité géographique (marchés, vente directe à la ferme) ». Cela est très intéressant car on voit que les nouvelles formes de circuits courts font davantage appel à la proximité organisée qu'à la proximité géographique. C'est avant tout une histoire de rapports entre les personnes, de convictions, qui compte avant le nombre de kilomètres qui les séparent. La confiance et la notion d'engagement font partie prenante de l'échange et influencent grandement l'acte d'achat.

Après avoir mis en avant les différents types de proximités présentes dans le fonctionnement des circuits courts, nous allons maintenant voir que ces nouveaux circuits mettent en avant certains enjeux, mais développent aussi certaines limites, qui peuvent les pénaliser.

III. Les enjeux et les limites des circuits courts et de proximité

Dans cette partie, nous allons voir que ces nouvelles formes de circuits courts développent de nouveaux enjeux aussi bien au niveau économique et social, qu'au niveau territorial et environnemental. Ensuite nous aborderons les limites d'ordre pratique, social, ou liées aux habitudes de consommation, engendrées par le développement des circuits courts et de proximité.

1) Les enjeux des circuits courts et de proximité

Les circuits courts et de proximité ont plusieurs intérêts à la fois pour les producteurs et les consommateurs. Selon le Labo de l'ESS, un Think Tank consacré à l'ESS, « chaque Circuit Court Economique Solidaire (CCES) peut avoir un impact positif sur quatre dimensions à géométrie variable : économique (formes d'organisations optimales, réduction ou limitation des intermédiaires), social (implication de tous dans l'échange, création ou maintien d'emplois non délocalisables, etc.), territoire (réemploi des ressources du territoire, proximité des acteurs, etc.) environnement (prise en compte des externalités des activités, valorisation des ressources inutilisées, etc.). »[16]. Nous allons donc approfondir ici, ces quatre dimensions.

a) La dimension économique

Par le biais des circuits courts, on peut clairement affirmer que la rémunération des producteurs est plus juste que s'ils passaient par une centrale d'achat. En effet, sans ou avec un seul intermédiaire pour les circuits courts, il y a une nette hausse des marges pour l'éleveur ou le

[16] https://www.lelabo-ess.org/-circuits-courts-economiques-et-solidaires-.html

producteur. Le producteur a ainsi un contrôle direct sur la distribution de ses produits, en plus de ce contact précieux avec les consommateurs. Le prix du produit n'a pas à supporter la marge des distributeurs, et les producteurs ne doivent pas vendre à perte, comme c'est de plus en plus le cas, notamment suite à la crise du lait qui a fait baisser le cours du litre, et qui a causé une surproduction, en maintenant un coût de production toujours aussi élevé pour les producteurs. Suite aux différentes crises alimentaires et sanitaires de ces dernières années, et la concurrence des pays étrangers, les agriculteurs ont dû diversifier leurs activités afin de trouver d'autres sources de revenus, comme l'agrotourisme, ou la vente en circuit court ou de proximité.

Dans l'article de Gilles Maréchal et Alexiane Spanu « Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ? »[17], paru dans la revue Courrier de l'environnement de l'INRA n° 59 en octobre 2010, les auteurs abordent la rémunération des agriculteurs pour le fruit de leur travail. Les deux auteurs expliquent que « confrontés à l'impossibilité physique, pour des raisons de temps de travail, d'augmenter les recettes par les quantités, les éleveurs […] du présent groupe renouvellent leur regard sur la santé économique de l'exploitation à partir de la valeur ajoutée ». En apportant des produits qualitatifs, les producteurs ont compris que la valeur ajoutée leur apporterait une meilleure rémunération.

Du côté des consommateurs, il faut accepter de payer plus cher les produits locaux, par rapport à ceux de la grande distribution, et notamment des discounters comme Lidl ou Leader Price. Les consommateurs affirment vouloir retrouver des produits avec du goût, et avec une certaine sécurité sanitaire. Modes de production plus sains, produits du terroir, produits frais, sont des arguments qui pèsent de plus en plus de poids dans les décisions d'achat des consommateurs.

b) La dimension sociale

D'un point de vue social, les circuits courts jouent un grand rôle pour rompre l'isolement des agriculteurs. Les espaces d'échange de produit, que ce soit en vente directe, sur des lieux de distribution hebdomadaire, ou sur les marchés, sont aussi des espaces d'échanges sociaux.

[17] G. Maréchal, A. Spanu « *Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ?* », Courrier de l'environnement de l'INRA n° 59, octobre 2010

Producteurs et consommateurs se retrouvent autour de valeurs communes, et échangent à propos des produits, c'est une relation bipartite proche entre producteurs et consommateurs, mais aussi entre producteurs et producteurs.

Via ces échanges en local, il y a aussi un grand intérêt au niveau de l'emploi. On connaît la détresse des petits et moyens agriculteurs, et le fait de fonctionner en local pérennise des emplois et en créé même de nouveaux.

L'exploitant agricole, n'est plus considéré comme un simple producteur de la matière première, mais devient, via ces circuits de proximité, un entrepreneur rural. En effet, son métier comporte de nouveau trois dimensions essentielles : il est producteur, transformateur et commerçant.

Cet aspect social entraîne un renforcement des liens, sur un territoire donné, entre les deux pôles de la vente et de l'achat, un pan qui a totalement disparu depuis l'apparition de la grande distribution. Ces circuits courts et de proximité sont donc des créateurs de lien social.

c) La dimension territoriale

Ce renouveau de la vente directe se fait en parallèle d'un retour au terroir et d'une redécouverte de son territoire. Après l'émulation due à la mondialisation, de pouvoir trouver tout, partout à travers le monde, à des prix moindres, on assiste à un désir de retour à la proximité et à l'alimentation durable.

On se rend compte que chaque territoire est riche à sa façon, et que le savoir-faire est là pour produire des ressources pour ses habitants. Après une époque, où l'agriculture française était peu considérée, et où les habitants ne voyaient que par le prisme de la grande distribution, et de sa facilité, ceux-ci ouvrent les yeux sur les producteurs aux environs. Les aliments produits, inspirent confiance aux consommateurs, qui trouvent ces produits de meilleure qualité, et dont l'origine est connue. Par ce soutien évident aux producteurs, les clients se portent en acteurs de l'économie locale, et espèrent atteindre une autonomie alimentaire au sein du territoire. Celle-ci varie de 10 à 25 % en France, car sur chaque espace, les productions ne suffisent pas à l'autosuffisance alimentaire, et une grande part de la production est destinée à l'exportation. Il est donc important de préserver les terrains agricoles, de maintenir les petites exploitations de proximité qui pourraient nourrir la population locale, et de vendre des aliments bruts, ou transformés localement.

Grâce à Internet, aux nouveaux moyens de communication et aux réseaux sociaux, les producteurs ont de plus en plus de facilité pour se faire connaître et vendre leur production dans un rayon kilométrique faible. On assiste à un réel retour aux territoires, notamment avec les différents label comme AOC, AOP, etc … Les agriculteurs et les consommateurs sont de plus en plus fiers de leur territoire et n'hésitent pas à le revendiquer.

d) La dimension environnementale

Les circuits courts et de proximité ont aussi un fort impact environnemental. En effet, dans une démarche de développement durable, certains consommateurs prêtent de plus en plus attention à réduire leur empreinte-carbone en faisant leurs achats alimentaires notamment. Ils deviennent ainsi éco-responsables, et prennent de plus en plus conscience de leur impact sur l'environnement, et des dégâts que peuvent causer la mondialisation et les échanges de marchandises à travers le monde.

Nous pouvons mettre en avant plusieurs arguments qui valorisent le respect de l'environnement qui sont chers aux consommateurs, mais aussi aux producteurs : la volonté de consommer de façon plus responsable, de préserver l'environnement, de gérer les milieux et les ressources de manière plus durable, de développer des emplois en milieu rural, ….

Ces quatre dimensions : économique, sociale, territoriale et environnementale, mises en avant par le Labo de l'ESS, démontrent clairement l'impact des circuits courts sur chaque territoire et sur sa population. Mais face à ces aspects positifs, nous allons mettre en avant les limites de ces circuits, qui sont apparus au fil du temps.

2) Les limites des circuits courts

Après l'engouement qu'ont connu les circuits courts et de proximité, certaines limites sont apparues au niveau pratique, au niveau social, et par rapport aux habitudes des consommateurs ancrées dans l'alimentation. Nous allons développer ces trois idées ci-dessous.

a) Les limites pratiques

Sur le plan pratique, on peut mettre en avant différents freins que peuvent rencontrer les circuits courts et qui peuvent les empêcher de se développer davantage. En premier, l'un des freins peut être le manque de communication concernant les lieux de production et de vente, même si des annuaires sont de en train de voir le jour sur Internet, il n'est pas toujours évident de savoir où trouver sa viande, ses œufs ses légumes près de chez soi.

Autre problème, certains lieux peuvent être mal desservis, si la région concernée n'est pas agricole par exemple. La faible accessibilité de ces circuits qui peut être causé par des horaires inadaptés, le manque de choix dans les produits proposés, ou dans les points de vente. Les AMAP sont aussi pointées du doigt, car le choix des produits et impossible, et l'engagement des consommateurs à se rendre régulièrement au point de vente peut être un frein pour les personnes intéressées, il n'y a pas de flexibilité.

Pour les producteurs, il y a aussi de nombreuses limites pratiques. Au premier plan, la vente en circuits courts induit un investissement lourd pour la mise aux normes : des espaces de stockage, des chambres de conservation, un véhicule pour transporter sa marchandise. Parfois, le producteur doit employer du personnel pour prendre en charge la partie vente, ou pour le remplacer sur l'exploitation afin que lui puisse assurer cette fonction ainsi que tout le travail administratif. C'est donc un calcul à faire pour les exploitants agricoles qui doivent analyser si l'investissement effectué pourra être couvert par cette vente en circuits courts, sans vraiment savoir si celle-ci va porter ses fruits ou non, c'est donc un risque à prendre. Est ce que la marge supplémentaire engrangée via les circuits courts et de proximité permet de couvrir cette augmentation des charges ? C'est une étude en amont que doit faire le producteur, malgré le fait que ce ne soit pas du tout son domaine de compétences. Cette étape est habituellement gérée par des intermédiaires, comme la gestion des stocks, du transport, la comptabilité, l'accès aux ressources, ce sont autant de fonctions que l'agriculteur ne doit habituellement pas gérer. Les circuits courts sont donc chronophages pour les agriculteurs qui deviennent pafois plus gestionnaires que producteur.

Après avoir énuméré ces limites pratiques, nous allons désormais voir les limites sociales des circuits courts et de proximité.

b) Les limites sociales

L'idée dominante concernant les circuits courts et de proximité est la suivante : c'est un mode de consommation destiné aux catégories sociales aisées. En effet, les grandes surfaces ont tellement fait baisser les prix des produits, que le prix juste payé aux producteurs dans le cadre des circuits courts est trop élevé pour les foyers standards. Si en plus, les produits sont issus de l'Agriculture Biologique, le prix peut exploser, et ainsi écarter de ce type de consommation les catégories sociales les moins aisées.

Les consommateurs ne se rendent plus vraiment compte du prix réel, juste, des aliments qu'ils consomment, il faut pouvoir leur démontrer que derrière ce produit, il y a tout un processus et une filière à rémunérer. Il faudrait voir si en démocratisant les circuits courts et en développant ce mode de consommation, les prix pourraient baisser légèrement, tout en rémunérant de façon correcte les producteurs.

Nous allons maintenant voir les limites du point de vue du consommateur, qui doit s'adapter à cette approvisionnement différent.

c) Les limites liées aux habitudes de consommation

Du point de vue du consommateur, il faut aussi bousculer les habitudes prises depuis l'avènement des grandes surfaces, et des facilités que celles-ci ont apportées. Disponibilité, présence importante sur le territoire, grande variété des produits proposés, sont des objectifs que les circuits courts auront bien du mal à atteindre. Ces avantages concurrentiels dont disposent les supermarchés, leur assurent une fidélité de la part des clients.

La saisonnalité est aussi un frein pour les consommateurs non avertis : dur de leur faire comprendre qu'on ne consomme pas de tomates en janvier et qu'il faut consommer en fonction des produits disponibles au fil des saisons. Les paniers de légumes, disponibles en circuits courts ont beaucoup moins de succès dans nos contrées en hiver avec son lot de choux, de poireaux et de navets, qu'en été, où les tomates, les courgettes, et les fruits gourmands sont disponibles à foison.

La saisonnalité n'est donc pas évidente pour tous, et il faut savoir s'adapter, et accepter de consommer en fonction des saisons.

Ces limites pratiques, sociales, et liées aux habitudes alimentaires des consommateurs freinent considérablement la pérennité des circuits courts, et met en péril la durabilité de ces circuits courts et de proximité, qui ont fait leur grand retour depuis la fin du 19ème siècle, début du 20ème siècle, et sui voit ses formes se multiplier depuis les dix dernières années.

CONCLUSION

Les circuits courts et de proximité ont vu leur popularité augmenter significativement depuis le début des années 2000, et ils ont essaimé un peu partout sur les territoires. Au départ, ils représentaient des moyens d'approvisionnement alimentaire alternatifs, quelque peu utopiques. Ensuite, ils ont été catégorisés comme un domaine réservé à une élite car beaucoup plus cher que les produits de consommation que l'on trouve dans les grandes surfaces. Mais ils ont rapidement vu leur réputation changer, et s'ouvrir aux consommateurs qui se sentent concernés par la qualité et la provenance des produits consommés au quotidien.

Cette renaissance des circuits courts fait suite à une industrialisation massive de l'agriculture qui privilégiait après la Seconde Guerre Mondiale un rendement optimum, au détriment de la qualité. Le secteur de l'économie sociale et solidaire a vite pris le relais sur cette tendance, et de nombreuses associations et coopératives se sont créées pour mettre en avant ce nouveau système d'échanges économiques locaux.

Entre agroécologie et développement durable, les circuits courts et de proximité sont portés par un vent d'innovation sociale. Celle-ci consiste à répondre à des besoins sociaux spécifiques (une demande des consommateurs pour des produis plus respecteux de l'environnement, au niveau qualité, et envers ceux qui les produisent), en impliquant les acteurs concernés (producteurs consommateurs et intermédiaires, tels que entreprises, collectivités, associations). L'innovation sociale passe par une phase d'émergence, que nous pouvons associer ici à la naissance des premières AMAP, puis à une phase de diffusion vers d'autres associations, coopératives, et même entreprises. Les circuits courts font désormais partie du quotidien de beaucoup de consommateurs, car ils sont même présents en grandes surfaces, et également dans la restauration collective.

Nous avons pu voir ensuite l'essor des circuits, portés par l'Etat, les collectivités publiques, les entreprises, le tissu associatif, qui soutiennent ces initiatives de groupe, car ils ont compris que ces circuits courts et de proximité sont un véritable atout pour l'économie agricole du pays en général, mais aussi pour les territoires. En effet, les circuits courts et de proximité sont l'un des moyens pour répondre à la crise agricole, et de répondre également à la demande sociétale.

Si en 2020, la restauration collective s'adapte à la loi et fournit 40% des produits alimentaires locaux, et 20% de produits issus de l'agriculture biologique, ces nouveaux circuits de consommation alimentaire deviendront peut-être une norme au sein de la société.

Il a fallu construire un nouveau modèle, ou plutôt des modèles économiques qui s'adaptent aux différentes aspirations des consommateurs. Car comme nous avons pu le voir, ils ne sont pas tous réunis autour des circuits courts et de proximité pour les mêmes raisons.

Certains recherchent simplement une proximité géographique, soit pour une rémunération plus juste des producteurs, soit pour réduire leur impact écologique. Consommer local, redonner du poids à son territoire, mettre en avant son terroir sont des aspects géographiques qui font le succès des circuits courts et de proximité.

D'autres sont plutôt adeptes d'une proximité organisée, qui est une proximité abstraite qui relie les individus par leurs aspirations, leurs idées, leurs souhaits. Ils font partie d'un même réseau, avec des valeurs et des savoirs communs, en théorie. En pratique, c'est l'aspect militant que l'on peut mettre en avant ici, les producteurs et les consommateurs qui mettent en avant les circuits courts afin de promouvoir leur savoir-faire, et leurs produits. Cette coopération est favorisée par la mise en commun de valeurs non-marchandes, et de règles de fonctionnement.

C'est donc via ces deux proximités, que les circuits courts et de proximité ont pu ainsi se développer dans la société actuelle. Facteurs de lien social, ils n'en finissent pas d'essaimer.

Les circuits courts ont au fil des années, favorisé le maintien des exploitations et d'un tissu agricole et rural dynamique, et ont aussi développé les liens entre villes et campagnes. Leur retour a participé à la redynamisation des territoires, et à redonner de l'importance aux producteurs en les sortant de leur isolement face à la société et face à la grande consommation. Mais cela implique pour tous les acteurs qui se retrouvent au cœur de ces systèmes d'échanges alimentaires, une très bonne connaissance du milieu et de multiples compétences qui dépassent le savoir-faire agricole. Les producteurs doivent se renseigner sur la demande, organiser l'offre, et gérer les échanges, mobiliser des ressources humaines et financières, communiquer avec les consommateurs…. Tant de nouvelles fonctions qui transforment les agriculteurs en *agrimanager*.

Les circuits courts et de proximité sont un projet d'agriculture intéressant pour mettre en place une démocratie participative autour de l'agriculture locale, mais comme le spécifie l'économiste Jacques Mathé, auteur de « Dix clés pour réussir dans les circuits courts »[18] publié en 2016 : « Ne nous leurrons pas : on ne nourrira pas la totalité de la population avec les circuits courts. Ils plafonneront à 15-20 % des besoins ». Même si l'économie sociale et solidaire a porté le développement de nouvelles formes de circuits courts e de proximité, peut-on réellement aller vers une gouvernance alimentaire locale et briser la dépendance aux circuits longs ?

[18] MATHÉ Jacques, 10 clés pour réussir dans les circuits courts, France Agricole Eds, 2016.

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse du rapport de Brigitte Allain ……. Page 62

Annexe 2 : Loi « Egalité et citoyenneté » ……..…….Page 64

Annexe 3 : Organigramme du Conseil National de l'Alimentation ……....Page 65

Annexe 4 : Entretien avec Fabrice Colson, chef du pôle alimentaire à la DRAAF Grand Est …Page 66

Annexe 5 : Extrait de loi sur les Projets alimentaires territoriaux ……...Page 69

Annexe 6 : Entretien avec Valérie Francois, directrice de Paysan Bio Lorrain ……..…. Page 70

Annexe 1 : Synthèse du rapport de Brigitte Allain (cf page 28)

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Synthèse du rapport

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a fait de l'ancrage territorial de la production l'un des objectifs de la politique agricole et alimentaire. Cette nouvelle orientation, attendue par la société, agriculteurs compris, ne constituera une réponse aux multiples crises agricoles qu'à la condition d'être traduite en actes. Cette mission a donc cherché à analyser les freins au développement de cet ancrage de la production et à dégager des pistes et propositions pour favoriser le développement de filières agricoles et alimentaires localisées.

Le **poids des circuits courts et de proximité est loin d'être anecdotique** puisque 6 à 7 % des achats alimentaires en France se font par des circuits courts et que 21 % des exploitants vendent au moins une partie de leur production en circuits courts.

Les circuits courts ont été définis par le ministère de l'agriculture en 2009. Un **circuit court** est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur – vente à la ferme, marché de producteurs… –, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur – commerçants détaillants de type épicier, bouchers, ou restaurateur. Les **circuits de proximité** correspondent à l'idée d'une distance spatiale maximale mesurant le chemin à parcourir entre le lieu de production et celui de vente. Cette distance, qui n'a fait l'objet d'aucune définition officielle, peut varier selon le type de production concernée – d'environ 30 km pour des produits agricoles simples, comme les fruits et légumes, à 80 km pour ceux nécessitant une transformation.

Aujourd'hui, **tous les signaux sont au vert pour développer les circuits courts**, de qualité et de proximité. En effet, il existe une forte demande pour ces produits : une demande de lien social d'abord, puisque de plus en plus de citoyens français souhaitent mettre davantage de sens dans leurs actes de consommation, mais également une demande en termes de santé et de protection de l'environnement. En outre, la crise économique a provoqué chez les Français une véritable réflexion sur le patriotisme alimentaire. Ainsi, 97 % des Français qui consomment local disent le faire pour soutenir la production locale et par là, l'activité de leurs voisins.

Pour répondre à cette offre, une **multitude de moyens de commercialisation se développe et cherche à se structurer** : marché de producteurs, magasins de producteurs, vente à la ferme, e-commerce, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, plateformes de producteurs pour approvisionner la restauration collective… Ces moyens de commercialisation permettent souvent de **valoriser des produits de qualité** : agriculture biologique, produits fermiers ou encore indications géographiques.

Pourtant, il existe un certain nombre de **freins, qui empêchent d'envisager en l'état un changement d'échelle** des circuits courts et de proximité. Les stratégies territoriales sont souvent balbutiantes, et pensées à trop petite échelle. La grande **spécialisation des cultures** de certaines régions est ainsi un obstacle aux productions alimentaires diversifiées, nécessaires pour parvenir à une certaine autonomie alimentaire. Par ailleurs, le **foncier agricole** disponible se réduit en raison de l'artificialisation croissante des sols. En outre, l'import et les produits standards dominent le marché de la **restauration collective** à cause de la méconnaissance des possibilités offertes par le code des marchés publics pour privilégier des produits locaux et de qualité, de la prééminence accordée au coût des matières premières, du manque de familiarité avec les méthodes permettant de diminuer le gaspillage alimentaire. Le Président de la République a pourtant fixé pour 2017 un objectif d'approvisionnement à hauteur de 40 % de la restauration collective par des produits de

proximité et de 20 % en produits issus de l'agriculture biologique. Enfin, les circuits courts et de proximité sont encore trop peu organisés – notamment en ce qui concerne la **logistique.** Beaucoup d'agriculteurs peinent à calculer leur prix de revient, sous-estimant le temps passé à la vente, ou à acheminer des marchandises.

Pour atteindre un changement d'échelle, **la relocalisation de l'alimentation doit être pensée au-delà des circuits courts et de proximité, comme un projet alimentaire de territoire**. Cela implique une mise en réseau des acteurs - collectivités, consommateurs, entreprises, organisations-, la réalisation d'un diagnostic commun et la définition d'objectifs partagés. Cette vision systémique, encouragée par les orientations nationales, devra se concrétiser dans des politiques volontaristes d'accompagnement local.

En conséquence, votre rapporteure estime qu'il faut, parmi d'autres propositions:

- **Au niveau européen :**

– Adopter un paquet européen « petites fermes » rassemblant les dérogations accordées aux exploitations de taille modeste.

- **Au niveau national :**

– Intégrer la politique alimentaire dans les plans régionaux de l'agriculture durable (PRAD) pour en faire des plans régionaux de l'agriculture et de l'alimentation durables (PRAAD).

– Introduire dans la restauration publique un seuil minimal de 20% dès 2016 de produits issus de l'agriculture durable – locaux, signes de qualité dont bio pour atteindre 40%, dont 20% de bio en 2020.

– Lancer un grand appel à projet « territoires pilote Projet Alimentaire Territorial », en direction des intercommunalités.

– Créer des « Conseils alimentaires locaux » pour encourager la démocratie alimentaire.

– Créer un Observatoire national des systèmes alimentaires locaux, chargé d'établir régulièrement un état des lieux et un suivi.

– Mettre en place un projet alimentaire d'établissement au sein du projet d'établissement.

– Transférer la tutelle des gestionnaires des collèges et lycées de l'Education nationale aux collectivités territoriales compétentes.

– Relancer le travail de co-construction autour de la définition des produits fermiers et des producteurs de produits fermiers.

- **Au niveau des territoires :**

– Inscrire les installations avec un projet en circuits ou de proximité dans les objectifs prioritaires des SAFER.

– Rendre obligatoire la culture en agriculture biologique sur les zones de captage d'eau.

– Soutenir et encourager les outils coopératifs de transformation (légumeries, ateliers de découpe) via les soutiens publics à l'investissement et projets innovants.

– Proposer un projet européen innovant sur les abattoirs mobiles et autres concepts expérimentaux pour favoriser la transformation.

– Organiser une journée annuelle du territoire ouverte à toute entreprise susceptible d'être concernée par des marchés publics. L'acheteur public y présente ses besoins estimés, sa politique d'achat, l'organigramme nominatif des services responsables des achats.

– Imposer la conservation d'un potentiel de terrains réservés à un niveau d'autosuffisance alimentaire lors de l'élaboration des SCoT.

– Prendre en compte les valeurs agronomiques et environnementales des sols lors de la modification des documents d'urbanisme.

– Encadrer les loyers commerciaux pour les commerces de proximité dans les zones tendues.

Annexe 2 : Loi « Egalité et citoyenneté »

Loi « Egalité et citoyenneté »
TEXTE ADOPTÉ n° 878
22 décembre 2016

Section 5
Égal accès à une alimentation saine et de qualité pour les citoyens sur les territoires

Article 191

À la première phrase du cinquième alinéa de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, après le mot : « durable », sont insérés les mots : « , de l'alimentation durable ».

Article 192

Après l'article L. 230-5 du code rural et de la pêche maritime, il est inséré un article L. 230-5-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 230-5-1. – I. – Dans le respect des objectifs de la politique de l'alimentation définie à l'article L. 1, l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics incluent dans la composition des repas servis dans les restaurants collectifs dont ils ont la charge un volume de :

« 1° 40 % de produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine ou sous mentions valorisantes, définis à l'article L. 640-2, de produits provenant d'approvisionnements en circuits courts ou répondant à des critères de développement durable, notamment la saisonnalité des produits ;

« 2° 20 % de produits issus de l'agriculture biologique ou de surfaces agricoles en conversion, au sens de l'article 17 du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CE) n° 2092/91.

« II. – Le I s'applique aux contrats conclus à compter du 1er janvier 2020 qui sont des marchés publics, au sens de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ainsi qu'aux contrats de concession, au sens de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession. »

Annexe 3 : Organigramme du Conseil National de l'Alimentation

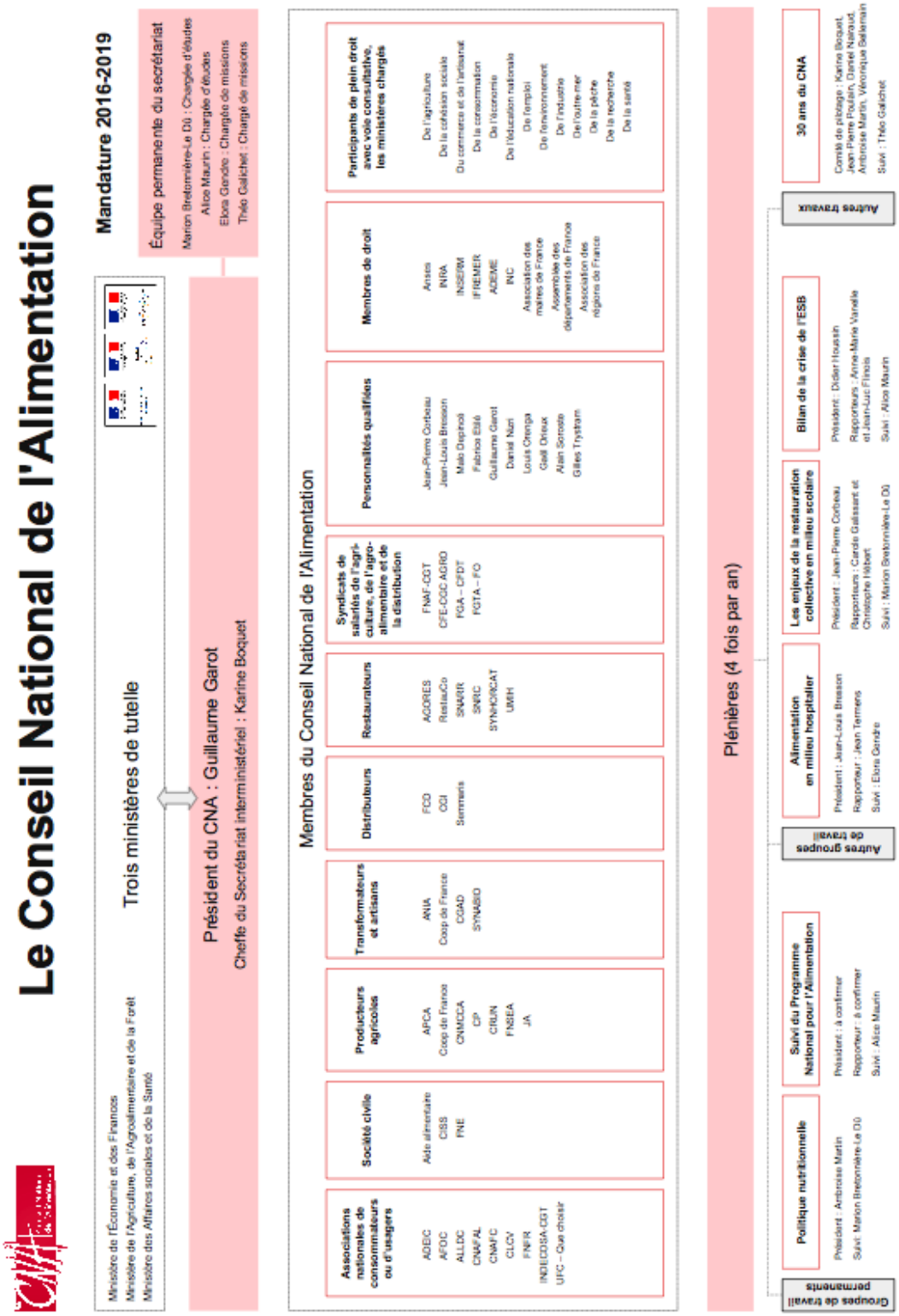

Annexe 4 : Entretien avec Fabrice Colson, chef du pôle alimentaire à la DRAAF Grand Est

---

Fabrice Colson DRAAF
Chef de pôle « offre alimentaire » de la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) Grand Est
Entretien du 11/01/2017

La notion de circuits courts, avec zéro ou un seul intermédiaire, est la seule réellement établie, par le ministère de l'agriculture.
Autres notions de circuits de proximité ou de consommation locale qui gravitent autour des circuits courts, pour lesquelles il n'y a pas de définition. C'est là que les difficultés commencent. Un circuit de proximité, se définit par la distance à parcourir entre le lieu de production et le lieu de vente. Dans l'esprit du citoyen lambda, il y a un amalgame entre circuits courts et circuits de proximité, et la consommation locale.
Le local peut être micro ou macro, notamment avec les nouvelles régions. Il y a un foisonnement d'initiatives qui peuvent se contredire et embrouiller les consommateurs ?
Apart la définition de circuits courts, il n'y a pas de définitions. Et un circuit court ne veut pas forcément dire produit local.
Ex : achat au Grand Frais de bananes en provenance d'Afrique. Si le Grand Frais, un grossiste, a acheté des bananes, c'est un circuit court, mais pas de la consommation locale. Pareil pour les tomates et les fraises en été.
Il peut donc y avoir une contradiction.

Dans cette politique publique de l'alimentation, dans son acte 4, mis en avant du plan de soutien à l'élevage début 2015, favoriser l'approvisionnement local et le circuit court, c'est un mix des 2. Mais l'un et l'autre sont indépendants et peuvent exister seul.
Il y a une vraie demande de la profession pour donner de la valeur ajoutée aux producteurs locaux, ou au moins français.

Il y aussi des problématiques de saisonnalité d'une part et d'autre part de géographie, car on sera toujours moins bien placé que PACA, Rhônes-Alpes, … Car nous avons un été relativement court, des terres argileuses, …

La notion de produit local, on ne peut pas avoir une définition fixe, car c'est en fonction du territoire où on se trouve et des acteurs présents.

Il y a 5 ou 10 ans, la notion de circuits courts pouvait s'entendre de manière plus indépendante, mais au jour d'aujourd'hui il faut le voir sous le prisme de l'approvisionnement local. Si on fait un micro-trottoir, on va vite se rendre compte que les gens font un amalgame entre circuits courts et approvisionnement local.

Dans le cadre de la politique publique de l'alimentation mise en place en 2008-2009, la notion de circuits courts était présente dès le début comme une des solutions pour répondre à la crise

agricole mais aussi à la crise sociétale. Les consommateurs sont à la recherche de plus de qualité, et un retour au terroir et au territoire. Retour à une pratique ancienne.

Brigitte Alain, députée écologiste du Gers, a établi un rapport remis en juillet 2015, « Et si on mangeait local ? : Circuits courts et relocalisation des filières agricoles et alimentaires ».
Ce rapport s'est traduit par un projet de loi, qui visait à favoriser et à encourager l'approvisionnement en produits locaux et en circuit court dans la restauration collective.
Ce projet de loi visait à imposer que les restaurations collectives aient 40% au moins d'alimentation durable. Cette notion renvoie à des produits locaux, sous signe de qualité, de saison, et respectant l'environnement. 40% dont 20% de produits bio
Sous signe de qualité, ce sont les signes officiels de qualité, c'est à dire AOP, AOC, IGP, Label Rouge, Agriculture Biologique, reconnus au niveau national. Les signes officiels de la qualité et de l'origine : SIQO.
Il y a eu de nombreuses navettes entre l'Assemblée Nationale et le Sénat l'année dernière. Les sénateurs ne voulaient pas de cette notion de 20%. Le projet de loi a été voté, puis rejeté, puis retiré. Il a été intégré dans le projet de loi « Citoyenneté et égalité », dans un article 47, qui indiquait que c'était 40% d'alimentation durable, par contre la notion d'approvisionnement locale avait été changée par la notion de circuits courts. La loi a été votée le 22 décembre 2016, ces deux articles sont désormais les 191 et 192, de la loi « Egalité et citoyenneté ».

Cette loi s'applique à partir du 1er janvier 2020, mais par décision du 27 décembre, 60 sénateurs et députés ont fait un recours au Conseil Constitutionnel de cette loi, mais je ne sais pas si cela concerne ces articles ou non.

Au niveau européen, la réglementation européenne pose des problèmes par rapports à l'approvisionnement local, car le principe de libre-échange.
Pour faciliter les choses, le Ministère a établi une notice pour respecter la réglementation communautaire et française, tout en essayant de favoriser la restauration collective, qui est une des priorités des pouvoirs publics. Fin 2014, le Ministère a sorti un guide pour donner des outils pour favoriser l'approvisionnement local en restauration collective, à destination des collectivités.
Création d'une boîte à outil d'achat en approvisionnement local pour la restauration collective : Localim'. Elle décline de manière opérationnelle le guide, elle a été travaillé de manière commune entre le ministère de l'Agriculture et le SGAE (service d'achat de l'Etat). Il est composé de différents thèmes et de réponses pour consommer local pour la restauration collective, qui permettent d'analyser sa demande et connaître l'offre.
Pour la restauration collective, l'approvisionnement local doit pouvoir fournir du volume, être réactif. Les cuisiniers doivent aussi s'adapter aux produits, et cuisiner et proposer par exemple des poulets entiers aux personnes, plutôt que seulement des cuisses et du blanc.
Autre point : on a un axe 3 dans notre politique alimentaire qui tend à éviter le gaspillage alimentaire, donc il faut aussi que le cuisinier voit cet aspect là, un produit local certes, mais cuisiné pour que les enfants apprécient.

La profession et les pouvoirs publics essayent de s'organiser en filières.
En Lorraine : Paysans bio lorrains et Les fermiers lorrains. Chaque région essaye de mettre en place des plateformes, il y a énormément de groupes de travail, qui réfléchissent à ce sujet.

Dans cette boite à outils (qui est un développement du guide), il y a des fiches procédure et des fiches techniques.
Les fiches techniques, ont été développées par filière sous pilotage du ministère, pour donner une boite à outils claire et efficace. Il doit y avoir une quinzaine de fiches au total, disponibles sur le site du Ministère et de la DRAAF.
Sachant qu'au jour d'aujourd'hui, la boite à outils concerne la restauration en régie directe.
Régie directe et concédée, collectivité qui soutraite à une société de restauration type Elior ou Sodexo.

Il y a une autre notio qui est intéressante à voi, e qui rentre dans cet axe 4 de cette politique alimentaire : ce sont les projets alimentaires territoriaux. C'est beaucoup plus large que les circuits court, mais c'est une notion où oon tend à relocaliser les actions, à organiser au sein des territoires des relations entre consommateurs et producteurs.
C'est une notion qui est apparue dans la loi d'avenir agricole d'octobre 2014,
Les enjeux des PAT :

- économique : structuration des filières dans les territoires et mise en adéquation de l'offre avec la demande locale.
- Envrionnemental
- Social

Il y a des projets alimentaires territoriaux qui sont en train de se mettre en place dans le Grand Est. C'est un projet multi-partenarial avec la collectivité, la recherche les entreprises, les acteurs de l'ESS.
Il y a un objectif à terme de reconnaître une centaine de PAT en 2017 sur tout le territoire national, et de 500 en 2020. Il y en a un qui a été validé, avec un financement l'année passée, sur un projet déposé fin 2015, dans le pays barrois . Il porte sur l'approvisionnement local, les circuits courts et ils luttent contre le gaspillage alimentaire. Il y en a aussi en Alsace et en Champagne-Ardennes, mais je ne les ai pas encore intégré, depuis la naissance des nouvelles région. Il y a des projets Grand Est qui sont en tain de se monter, qui feront peut être l'objet d'un soutien financier, c'est un appel à projet national, lancé depuis 3 à 4 ans. Chaque région fait une préselection, qui est ensuite soumise au niveau national. Nous avions 25 dossiers à étudier, regroupés autour des 4 thématiques de la politique publique de l'alimentation. Tous les projets sélectionnés verront ans doute le jour, mais les dossiers retenus au niveau national, recevront un coup de pouce financier

Annexe 5 : Extrait de loi sur les Projets alimentaires territoriaux

L'article L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime

Il est inséré un article L. 111-2-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 111-2-2. – Les projets alimentaires territoriaux mentionnés au III de l'article L. 1 sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.

« À l'initiative de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental définis à l'article L. 315-1, des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés.

« Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet.

« Ils peuvent mobiliser des fonds publics et privés. Ils peuvent également générer leurs propres ressources. »

Annexe 6 : Entretien avec Valérie FRANCOIS, Directrice de Paysan Bio Lorrain, réalisé le 3 mars 2017, par échange d'emails.

Question 1 : Pouvez vous vous présenter, et nous expliquer votre rôle au sein de la structure des Paysans Bio Lorrains ?

Paysan bio Lorrain est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) crée en 2004 par des agriculteurs Bio Lorrains. La coopérative rassemble environ 70 paysans qui se sont organisés collectivement pour fournir la restauration hors domicile et les magasins spécialisés. Tous les produits sont Bio, Lorrain et ne sont distribués que dans les 4 départements lorrains.
PBL simplifie l'accès aux produits bio lorrain aussi bien pour les acheteurs que pour les fournisseurs : PBL s'occupe de l'administratif et de la logistique : une seule commande, une seule facture et une seule livraison pour tout le monde.
Mon rôle est transversal : gestion; commerce, logistique, communication... nous ne sommes qu'1.5 Etp danss la structure pour un chiffre d'affaire de 530 000€

Question 2 : Dans quelles mesures selon vous, l'Etat s'investit-il dans les circuits courts et de proximité ?

Je n'ai pas de compétence en aides publiques mais je suppose que l'Etat y participe en partenariat avec la région dans le cadre du PCAE. Si on quitte le domaine financier, l'Etat est très présent pour soutenir les projets : il s'y intéresse, fait ce qu'il peut pour simplifier, informer, faciliter, partager les informations et les expériences. Mais ses pouvoirs sont très limités me semble t-il.

Question 3 : L'implication des collectivités territoriales, dans le renouveau des circuits courts et de proximité, se démontrent par quels moyens ?
Quelles aides ? Quelles initiatives sont mises en place ?

Toutes en parlent mais peu agissent concrètement. Beaucoup d'argent mis dans des études, des diagnostics de territoires pour recenser l'existant, les manques … on fait des cartes, des projections … on réinventent même l'eau tiède, mais au final je n'ai pas encore vu d'effets concrets dont je pourrais vous parler. Il faudra peut-être suivre l'initiative du pays terres de Lorraine et du conseil départemental 54 qui semblent vraiment vouloir se saisir du sujet.

Question 4 : On parle de plus en plus de circuits courts, et de proximité pour alimenter la restauration collective, quel est votre point de vue ? Quels sont les enjeux et les limites selon vous ?

Effectivement nous sentons bien une augmentation de la demande et un intérêt croissant pour nos produits car nous offrons la double réassurance : qualité Bio et Proximité lorraine.
Je suis optimiste sur le développement des circuits courts de qualité en resto collective, reste a voir la place que vont prendre les grossistes qui cherchent eux aussi a relocaliser leurs approvisionnements. Le plus gros enjeux selon moi c'est comment maintenir une rémunération juste du producteur et une qualité des produits tout en allant vers de la production de masse ?

BIBLIOGRAPHIE

ANTHEAUME Nicolas, SCHIEB-BIENFAIT Nathalie. Circuits courts et économie de proximité : de la confrontation de logiques ... à la recherche de compromis. Le cas de l'introduction de poulet fermier dans une cantine municipale. 2012.

AUBERT Magali, ENJOIRAS Geoffroy. « Stabilité ou instabilit é des stratégies commerciales ? Le cas des circuits courts dans l'agriculture française ». Journées de recherches en sciences sociales (JRSS), Dec 2015, Nancy, France. Actes des journées JRSS 2015, 20 p., 2015

BENEZECH Danièle. « Des circuits courts pour un agriculteur entrepreneur ? : Quelques éléments de réflexion ». Boutillier, S., Djellal, F., Gallouj, F., Laperche B., Uzinidis, D. L'Innovation Verte. De la Théorie aux Bonnes Pratiques., Peter Lang, pp.253-270, 2012, Business & Innovation. Vol. 3

CHIFFOLEAU Yuna, « Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture », Économie rurale [En ligne], 332 | novembre-décembre 2012. URL : http://economierurale.revues.org/3694

CHIFFOLEAU Yuna, PREVOST Benoit ,« Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », Norois 224 | 2012, mis en ligne le 30 septembre 2014. P.7-20 URL : http://norois.revues.org/4245

CHOMEL Chantal, DECLERCK Francis, FILIPPI Maryline, FREY Olivier et MAUGET René, "Les coopératives agricoles: Identité, gouvernance et stratégies" 2013

CHOMETON Marianne, « Émergence et registre d'action des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en périurbain : quel lien au territoire ? », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 11 Numéro 2 | septembre 2011.

DUBUISSON – QUELLIER Sophie, Circuits courts : partager les responsabilités entre agriculteurs et consommateurs, Demeter 2010, p.87-112

GUIRAUD Noé, ROUCHIER Juliette. « La Visibilité comme Ressource dans la Gouvernance des Circuits Courts : Une Approche Institutionnaliste de l'Evaluation pour l'Observatoire des Circuits Courts de PACA ». 2016.

LANCIANO Emilie, SALEILLES Séverine. « Le développement des circuits courts alimentaires : un nouveau souffle entrepreneurial dans l'agriculture ? ». Congrès International Francophone sur l'Entrepreneuriat et la PME, Octobre 2010, Bordeaux, France.

MARECHAL, SPANU, « Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ? » Courrier de l'environnement de l'INRA n° 59, octobre 2010

MATHÉ Jacques, 10 clés pour réussir dans les circuits courts, France Agricole Eds, 2016.

MESSMER J.G., 2013, « Les circuits courts multi-acteurs : Emergence d'organisations innovantes dans les filières courtes alimentaires », Rapport INRA-MaR/S, 69p

OLIVIER Valérie et COQUART Dominique, « Les AMAP : une alternative socio-économique pour des petits producteurs locaux ? », Économie rurale, 318-319 | juillet-octobre 2010.

PRALY Cécile, CHAZOULE Carole, DELFOSSE Claire, BON Nicolas, CORNEE Moïse. « La notion de « proximité » pour analyser les circuits courts ». XLVIe colloque de l'ASRDLF, Jul 2009, Clermont-Ferrand, France.

RABHI Pierre, La part du colibri, Editions de l'aube, 2009

SCHEFFER Sandrine, DALIDO Anne-Laure, « Observer les circuits courts à l'échelle d'un territoire : proposition d'un modèle d'analyse spatiale des données, en termes de systèmes d'information géographique », 2010.

TORRE André, « Retour sur la notion de Proximité Géographique », Géographie, économie, société 2009/1 (Vol. 11), p. 63-75.

WEBOGRAPHIE

GUILLOUX J.M, « Agriculture et alimentation : grandeurs et limites des circuits courts. Un entretien conduit par J.M GUILLOUX, de la mission agrobiosciences, avec Bernard MONDY, économiste à l'ENFA. Mission d'animation des agrobiosciences, 4 juin 2007 http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=2188

LANDROT C., ROUILLE d'ORFEUIL H., VULETIC S., Journal RESOLIS #04 Systèmes alimentaires territorialisés en France, 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable, mars 2015 (http://www.resolis.org/upload/programme/document/18_20161121_1611_carasso_resolis_graphisme_maquette_vf.pdf)

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS **3**
AVERTISSEMENT AU LECTEUR **4**
REMERCIEMENTS **5**
LISTES DES ABREVIATIONS **6**

SOMMAIRE **7**

INTRODUCTION **8**

PARTIE 1 : LE RETOUR DES CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITE ALIMENTAIRES **11**

I. DEFINITIONS 12
1) Les circuits courts *12*
2) Les circuits de proximité *14*
3) La consommation locale *15*
4) Innovation sociale et circuits courts et de proximité *15*

II. UN ETAT DES LIEUX DU MONDE AGRICOLE 17
1) Un constat socio-économique du monde agricole *17*
2) Le monde agricole en transition : de l'agriculture productiviste à l'agroécologie *19*
3) Développement durable et retour des circuits courts et de proximité *22*

III. LE ROLE D'IMPULSION DE L'ETAT ET DES DIFFERENTES COLLECTIVITES 24
1) L'engagement de l'Etat dans la voie des circuits courts et de proximité *24*
a) La loi d'avenir pour l'agriculture 24
b) La loi « Egalité et citoyenneté » 26
c) Le renforcement du Conseil National de l'Alimentation 27

2) L'implication des collectivités territoriales *28*
a) L'action des collectivités territoriales envers les circuits courts et de proximité 28
b) Les projets alimentaires territoriaux (PAT) 31
c) Un exemple d'intégration des circuits courts au sein des territoires : la restauration collective. 33

3) Des résultats encore limités ayant besoin du soutien de l'ESS *35*

PARTIE 2 : LES CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITE PORTES PAR LES STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 37

I. LA DIVERSITE DES CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITE, AU SEIN DES STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE. 38

1) Les circuits courts en association 38

a) Les AMAP : Association pour le Maintien d'une agriculture paysanne 38

b) Les plateformes numériques 40

c) Les *drive* fermiers 41

2) Les circuits courts en coopératives 42

a) Fondées par les producteurs 42

b) Fondées par les consommateurs 44

- Les coopératives ouvertes : 44
- Les coopératives fermées 45

II. LES DIFFERENTS TYPES DE PROXIMITES DES CIRCUITS COURTS 47

1) La proximité géographique 47

2) La proximité organisée 48

III. LES ENJEUX ET LES LIMITES DES CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITE 50

1) Les enjeux des circuits courts et de proximité 50

a) La dimension économique 50

b) La dimension sociale 51

c) La dimension territoriale 52

d) La dimension environnementale 53

2) Les limites des circuits courts 53

a) Les limites pratiques 54

b) Les limites sociales 55

c) Les limites liées aux habitudes de consommation 55

CONCLUSION 57

ANNEXES 60

BIBLIOGRAPHIE 70

TABLE DES MATIERES 72